

8.3

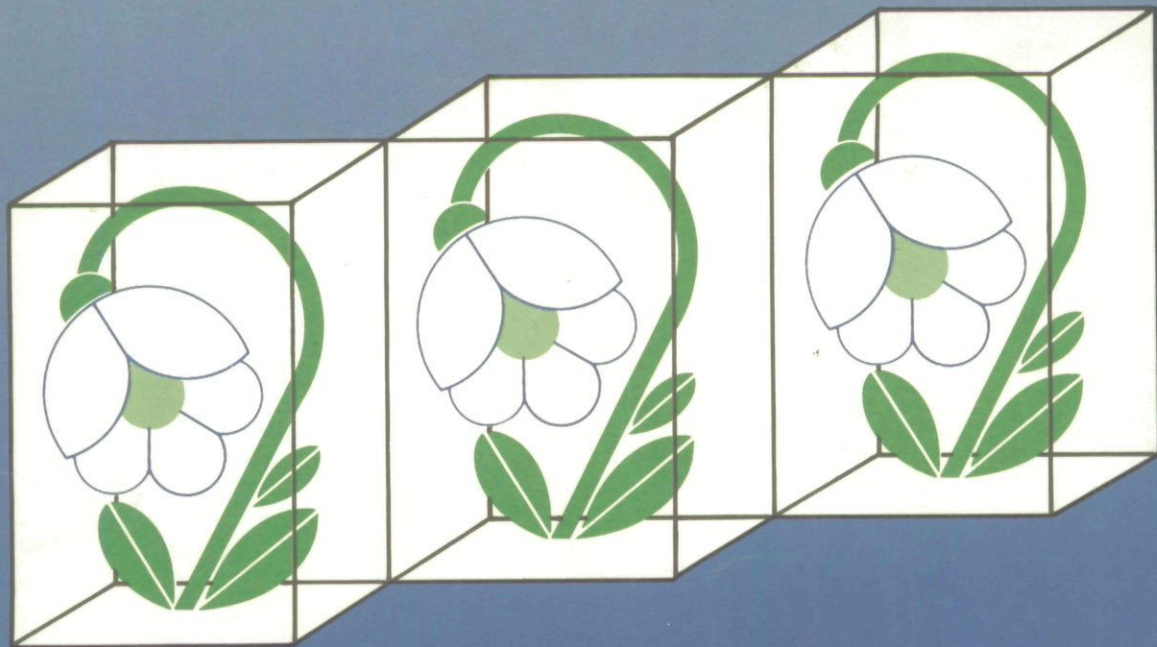
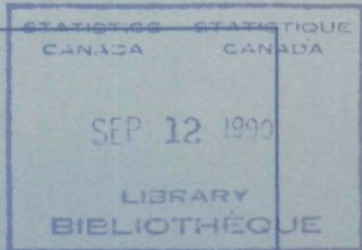
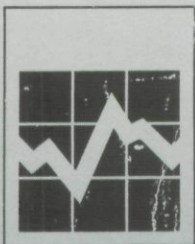
Catalogue 82-615

# Certaines conséquences socio-économiques de l'incapacité pour les femmes au Canada

2

Série thématique spéciale

Enquête sur la santé et les limitations d'activités



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Des données sous plusieurs formes . . .

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes sur imprimés d'ordinateur, sur microfiches et microfilms et sur bandes magnétiques. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordnolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

### Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes demandes de renseignements au sujet de cette publication ou de statistiques et services connexes doivent être adressées à:

#### Programme des enquêtes postcensitaires

Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6 (téléphone: 951-0025) ou au centre de consultation de Statistique Canada à:

St. John's	(772-4073)	Winnipeg	(983-4020)
Halifax	(426-5331)	Regina	(780-5405)
Montréal	(283-5725)	Edmonton	(495-3027)
Ottawa	(951-8116)	Calgary	(292-6717)
Toronto	(973-6586)	Vancouver	(666-3691)

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale des centres régionaux de consultation.

Terre-Neuve et Labrador	1-800-563-4255
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Manitoba	1-800-542-3404
Saskatchewan	1-800-667-7164
Alberta	1-800-282-3907
Sud de l'Alberta	1-800-472-9708
Colombie-Britannique (sud et centrale)	1-800-663-1551
Yukon et nord de la C.-B. (territoire desservi par la NorthwTel Inc.)	Zénith 0-8913
Territoires du Nord-Ouest (territoire desservi par la NorthwTel Inc.)	Appelez à frais virés au 403-495-2011

### Comment commander les publications

On peut se procurer cette publication et les autres publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux locaux de Statistique Canada, ou en écrivant à la Section des ventes des publications, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.

1(613)951-7277

Numéro du bélinographe 1(613)951-1584

Commandes: 1-800-267-6677 (sans frais partout au Canada)

Toronto  
Carte de crédit seulement (973-8018)



Statistique Canada

Programme de la base de données sur l'incapacité

2

# Certaines conséquences socio-économiques de l'incapacité pour les femmes au Canada

Série thématique spéciale de  
l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités

ISSN 1180-4610

Préparé par

Edward B. Harvey  
Centre des relations industrielles  
et  
Lorne Tepperman  
Département de sociologie  
Université de Toronto (Ontario)

Publication autorisée par le ministre  
de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie

© Ministre des Approvisionnements  
et Services Canada 1990

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Septembre 1990

Prix : Canada : 35 \$  
États-Unis : 42 \$ US  
Autres pays : 49 \$ US

Catalogue 82-615, Vol. 2

ISBN 0-660-54855-0

Ottawa



Statistique Canada Library  
Bibliothèque Statistique Canada

## **Données de catalogage avant publication (Canada)**

Harvey, Edward B., 1939 -

Certaines conséquences socio-économiques de l'incapacité pour les femmes au Canada

(Série thématique spéciale de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités)

Titre de la p. de t. addit.: Selected socio-economic consequences of disability for women in Canada.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

ISBN 0-660-54855-0

CS82-615 v. 2

1. Handicapées -- Canada.
2. Handicapées -- Canada -- Statistiques.
3. Handicapées -- Canada -- Conditions sociales -- Statistiques.
4. Handicapées -- Canada -- Conditions économiques -- Statistiques.
5. Handicapées -- Canada -- Statistiques.
- I. Tepperman, Lorne, 1943 - .
- II. Programme des enquêtes postcensitaires (Canada).
- III. Titre.
- IV. Titre: Selected socio-economic consequences of disability for women in Canada.
- V. Collection.

HV1569.3.W65 H37 1990 305.48'90816'0971 C90-098022-2F

### **Signes conventionnels**

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- néant ou zéro.
- nombre infime c'est-à-dire que la variabilité d'échantillonnage (coefficient de variation) est supérieure à 25 %.
- \* variance d'échantillonnage élevée (coefficient de variation compris entre 16,5 % et 25 %); utiliser avec prudence.

## Avant-propos

---

L'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), réalisée en 1986 et en 1987, brosse un portrait détaillé des personnes ayant une incapacité au Canada. L'ESLA visait les personnes ayant une incapacité vivant dans un ménage ou dans un établissement de santé.

Le présent rapport fait partie de la série des **Rapports thématiques spéciaux**, laquelle effectue un survol de nombreux sujets abordés dans le cadre de l'ESLA. Les rapports de cette série ont été rédigés par des experts de Statistique Canada et de l'extérieur dans un langage non technique et renferment des tableaux et des graphiques simples.

Le présent rapport, intitulé «**Certaines conséquences socio-économiques de l'incapacité pour les femmes au Canada**» est le deuxième de cette série de neuf rapports. On y met l'accent sur les femmes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, dont on compare certaines caractéristiques à celles des hommes ayant une incapacité et à celles des hommes et des femmes n'ayant pas d'incapacité. Ce rapport a été rédigé par M. Edward B. Harvey, du Centre des relations industrielles de l'Université de Toronto, et M. Lorne Tepperman, du Département de sociologie de l'Université de Toronto.

Je tiens à remercier les auteurs, les réviseurs et le personnel de Statistique Canada chargé d'administrer et de produire cette série.

Nous espérons non seulement que les rapports de la série des **Rapports thématiques spéciaux** fourniront aux Canadiens et aux Canadiennes de l'information très utile sur la situation à laquelle font face les personnes ayant une incapacité, mais qu'ils les inciteront également à entreprendre de nouvelles recherches dans ce domaine.

Ivan P. Fellegi  
Statisticien en chef du Canada



## Table des matières

---

	Page
Faits saillants . . . . .	1
1. Introduction . . . . .	3
2. Caractéristiques générales . . . . .	4
3. Éducation . . . . .	9
4. Caractéristiques selon la situation vis-à-vis de l'activité . . . . .	16
5. Caractéristiques selon le revenu . . . . .	27
6. Conclusions . . . . .	32
 Annexes	
A. Tableaux d'appoint . . . . .	A - 1
B. Plan d'échantillonnage . . . . .	B - 1
C. Définitions . . . . .	C - 1
D. Produits et publications de l'ESLA . . . . .	D - 1
 Tableaux	
1. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage ou un établissement, selon le sexe et l'âge, Canada . . . . .	4
2. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe, Canada, provinces et territoires . . . . .	5
3. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et la nature de l'incapacité, Canada . . . . .	7

.../suite

## Tableaux (suite)

4.	Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et la gravité de l'incapacité, Canada . . . . .	8
5.	Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et le niveau de scolarité, Canada . . . . .	9
6.	Personnes de 15 ans et plus n'ayant pas d'incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et le niveau de scolarité, Canada . . . . .	10
7.	Femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le niveau de scolarité et la nature de l'incapacité, Canada . . . . .	12
8.	Personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et la situation vis-à-vis de l'activité, Canada . . . . .	16
9.	Personnes de 15 à 64 ans n'ayant pas d'incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et la situation vis-à-vis de l'activité, Canada . . . . .	17
10.	Personnes occupées âgées de 15 à 64 ans et vivant dans un ménage, selon le sexe, la situation vis-à-vis de l'incapacité et l'âge, Canada . . . . .	20
11.	Personnes de 15 à 64 ans occupées et ayant une incapacité, selon le sexe et la profession, Canada . . . . .	24
12.	Personnes de 15 à 64 ans occupées et n'ayant pas d'incapacité, selon le sexe et la profession, Canada . . . . .	25
13.	Revenu d'emploi médian et revenu total médian des femmes ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité, Canada . . . . .	28

## Graphiques

1.	Pourcentage de la population totale âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe, Canada, provinces et territoires . . . . .	6
2.	Taux d'activité et taux de chômage des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant ou non une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe, Canada . . . . .	19
3.	Revenu total médian et revenu d'emploi médian des personnes ayant une incapacité et des personnes n'ayant pas d'incapacité vivant dans un ménage, selon le sexe, Canada . . . . .	27



**Tableaux d'appoint - Annexe A**

1A. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et l'âge, Canada . . . . .	A-1
2A. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité, l'âge et le sexe, Canada . . . . .	A-2
3A. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la gravité de l'incapacité, le sexe et l'âge, Canada . . . . .	A-4
4A. Personnes de 15 ans et plus ayant ou non une incapacité et vivant dans un ménage, selon la scolarité, le sexe et l'âge, Canada . . . . .	A-6
5A. Femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon l'âge, la scolarité et la nature de l'incapacité, Canada . . . . .	A-8
6A. Femmes de 15 à 64 ans ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité, l'âge et la situation vis-à-vis de l'activité, Canada . . . . .	A-9
7A. Femmes de 15 à 64 ans occupées, ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité et la profession, Canada . . . . .	A-13
8A. Revenu d'emploi médian des femmes de 15 à 64 ans ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité et l'âge, Canada . . . . .	A-14
9A. Revenu total médian des femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité et l'âge, Canada . . . . .	A-15



## Faits saillants

---

Les femmes ayant une incapacité sont économiquement désavantagées du fait d'être femmes et du fait d'avoir une incapacité. Toutefois, chacune de ces caractéristiques semble avoir son influence propre.

### Caractéristiques générales

- En 1986, on estimait à 1 627 200 le nombre de femmes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité. Un peu plus de 90 % de ces femmes vivaient dans un ménage privé, les autres vivant dans un établissement de santé.
- Le taux d'incapacité chez les femmes vivant dans un ménage privé est constamment plus élevé que celui de leurs homologues masculins, et ce dans toutes les provinces (sauf en Colombie-Britannique) et dans les Territoires du Nord-Ouest. Au Yukon, le taux d'incapacité des hommes est inférieur à celui des femmes.
- Sept femmes ayant une incapacité sur dix déclarent avoir une mobilité limitée, comparativement à cinq hommes sur dix. Près de 37 % des hommes ayant une incapacité disent avoir une déficience auditive, comparativement à 25 % des femmes ayant une incapacité. Les données révèlent qu'indépendamment de leur âge, les femmes sont plus limitées que les hommes sur le plan de la mobilité, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans tous les groupes d'âge pour les personnes ayant une déficience auditive.
- Un peu plus de 58 % des femmes ayant une incapacité disent avoir une incapacité moyenne ou grave, comparativement à 49 % des hommes. Cet écart traduit le fait que les femmes ayant une incapacité sont proportionnellement plus nombreuses dans les groupes d'âge plus avancés.

### Éducation

- Il existe des différences fondamentales entre la scolarité des personnes ayant une incapacité et celle des personnes n'en ayant pas. Ainsi, 12,2 % des femmes âgées de 25 à 29 ans ayant une incapacité, mais à peine 2,5 % de celles n'ayant pas d'incapacité, disent avoir étudié 8 ans ou moins. À peine 25,2 % des femmes de cet âge qui ont une incapacité, comparativement à 34,7 % de celles qui n'en ont pas, sont titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade d'études postsecondaires.
- La nature de l'incapacité influe sur le niveau de scolarité. Ainsi, de toutes les femmes âgées de 25 à 29 ans ayant une déficience visuelle, 41,7 % disent avoir étudié pendant huit ans ou moins. Par ailleurs, 46,7 % des femmes de cet âge qui ont une incapacité liée à la parole affichent le même niveau de scolarité.

### **Caractéristiques selon l'activité**

- La situation vis-à-vis de l'activité des femmes ayant une incapacité diffère grandement de celle des hommes ayant une incapacité, et la situation vis-à-vis de l'activité des personnes ayant une incapacité se distingue nettement de celle des personnes qui n'ont pas d'incapacité. L'écart le plus prononcé prévaut chez les femmes. Ainsi, les femmes de moins de 25 ans ayant une incapacité sont à 70 % aussi susceptibles d'occuper un emploi rémunéré que leurs consoeurs n'ayant pas d'incapacité. Cette proportion chute à 54 % chez les femmes âgées de 45 à 54 ans et à 44 % chez celles âgées de 55 à 64 ans.
- Les plus jeunes femmes ayant une incapacité sont plus susceptibles d'être actives que leurs consoeurs plus âgées. La proportion de femmes dites «inactives» ayant une incapacité augmente avec l'âge, passant de 39 % chez le groupe des 25 à 29 ans à 88 % chez celui des 60 à 64 ans.
- Chez les plus jeunes femmes ayant une incapacité, la nature de l'incapacité influe sur le taux d'activité. Ainsi, plus de 50 % des femmes âgées de 25 à 29 ans ayant une incapacité liée à la parole, une déficience visuelle ou une «autre» incapacité sont considérées «inactives». L'impact de la nature de l'incapacité sur le taux d'activité des femmes diminue cependant avec l'âge.
- La nature de l'incapacité semble influencer sur le type d'emploi qu'obtient une femme. Ainsi, 29,4 % des femmes ayant une incapacité sont des employées de bureau, ce qui est le cas d'un pourcentage relativement plus faible de femmes ayant une incapacité liée à la parole (17,3 %) et d'un pourcentage relativement plus élevé de femmes ayant une déficience auditive (35,7 %).
- La répartition professionnelle des hommes et des femmes occupés ayant une incapacité ressemble beaucoup à celle des hommes et des femmes n'ayant pas d'incapacité.

### **Caractéristiques selon le revenu**

- Le sexe influe plus que l'incapacité sur le revenu tiré d'un emploi. En 1985, le revenu d'emploi médian s'élevait à 8 360 \$ chez les femmes et à 19 250 \$ chez les hommes ayant une incapacité. Les femmes et les hommes n'ayant pas d'incapacité ont touché respectivement des revenus médians de 10 000 \$ et de 21 000 \$ cette année-là.
- Chez les femmes ayant une incapacité, le revenu d'emploi médian varie grandement selon la nature de l'incapacité et l'âge.
- Le fait d'avoir une incapacité influe davantage sur le revenu total des hommes que sur celui des femmes. Le revenu médian total des femmes ayant une incapacité est de 8 175 \$, somme relativement proche du revenu médian total des femmes n'ayant pas d'incapacité, qui est de 10 000 \$. Le revenu médian total des hommes ayant une incapacité est de 12 980 \$, c'est-à-dire nettement inférieur à celui de 20 855 \$ que touchent leurs homologues n'ayant pas d'incapacité.

## 1. Introduction

---

Vous trouverez dans le présent rapport thématique spécial des données tirées de l'**Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA)**, une enquête menée auprès des personnes ayant une incapacité. L'ESLA a été réalisée auprès des ménages à l'automne de 1986 et auprès des établissements au printemps de 1987. Elle s'inscrit dans les efforts continus que met Statistique Canada à monter et à maintenir une base de données nationale sur l'incapacité.

L'ESLA visait toutes les personnes ayant une incapacité physique ou psychologique qui vivaient au Canada au recensement de 1986. Cette population cible comprend notamment les résidents de toutes les provinces et des deux territoires, les habitants des réserves indiennes et les résidents permanents de la plupart des logements collectifs. Vous trouverez des renseignements sur le plan d'échantillonnage de l'ESLA à la rubrique «Plan d'échantillonnage» de la présente publication.

Des données ont été recueillies relativement à la nature et à la gravité de l'incapacité ainsi qu'aux obstacles que doivent surmonter les personnes ayant une incapacité dans l'exercice de leurs activités quotidiennes.

Le présent rapport, intitulé «**Certaines conséquences socio-économiques de l'incapacité pour les femmes du Canada**», est le deuxième d'une série de neuf. On y met l'accent sur les femmes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, que l'on compare aux hommes ayant une incapacité et aux hommes et femmes n'ayant pas d'incapacité et qui font partie du même groupe d'âge. Ces comparaisons seront faites sur trois grands plans : la scolarité, l'activité et le revenu.

## 2. Caractéristiques générales

### Où vivent les adultes ayant une incapacité ?

En 1986, selon les estimations, 3 039 430 adultes canadiens âgés de 15 ans et plus avaient une incapacité. Un peu moins de 92 % de ces adultes vivaient dans un ménage privé, tandis que les autres habitaient un établissement de santé. Les données de l'enquête révèlent que le nombre et le pourcentage des femmes vivant dans un établissement dépassent ceux des hommes. Près de 10 % des Canadiennes ayant une incapacité vivent dans un établissement, contre à peine 6 % de leurs homologues masculins. Ce grand écart découle en partie du fait que les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes. Voilà pourquoi les femmes plus âgées sont plus susceptibles de vivre seules, ce qui augmente ainsi la possibilité qu'elles vivent dans un établissement. Le tableau 1A de l'annexe A présente une ventilation plus détaillée selon l'âge de la population ayant une incapacité qui habite dans les établissements.

Les pages suivantes portent surtout sur les femmes qui ont une incapacité et qui vivent dans un ménage privé. Un rapport intitulé «Profil des Canadiens vivant dans des établissements de santé» renferme une analyse détaillée des hommes et des femmes ayant une incapacité qui vivent dans un établissement.

**Tableau 1. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage ou un établissement, selon le sexe et l'âge, Canada**

	Adultes ayant une incapacité vivant dans un...					
	Total		Ménage		Établissement	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Les deux sexes</b>	3 039 430	100,0	2 794 550	91,9	244 880	8,1
15 à 34 ans	486 930	100,0	470 025	96,5	16 910	3,5
35 à 64 ans	1 330 500	100,0	1 297 610	97,5	32 890	2,5
65 ans et plus	1 221 995	100,0	1 026 915	84,0	195 080	16,0
<b>Femmes</b>	1 627 200	100,0	1 468 245	90,2	158 955	9,8
15 à 34 ans	233 925	100,0	227 410	97,2	6 515	2,8
35 à 64 ans	665 615	100,0	651 535	97,9	14 080	2,1
65 ans et plus	727 660	100,0	589 300	81,0	138 360	19,0
<b>Hommes</b>	1 412 230	100,0	1 326 305	93,9	85 925	6,1
15 à 34 ans	253 005	100,0	242 615	95,9	10 395	4,1
35 à 64 ans	664 885	100,0	646 075	97,2	18 810	2,8
65 ans et plus	494 340	100,0	437 615	88,5	56 720	11,5

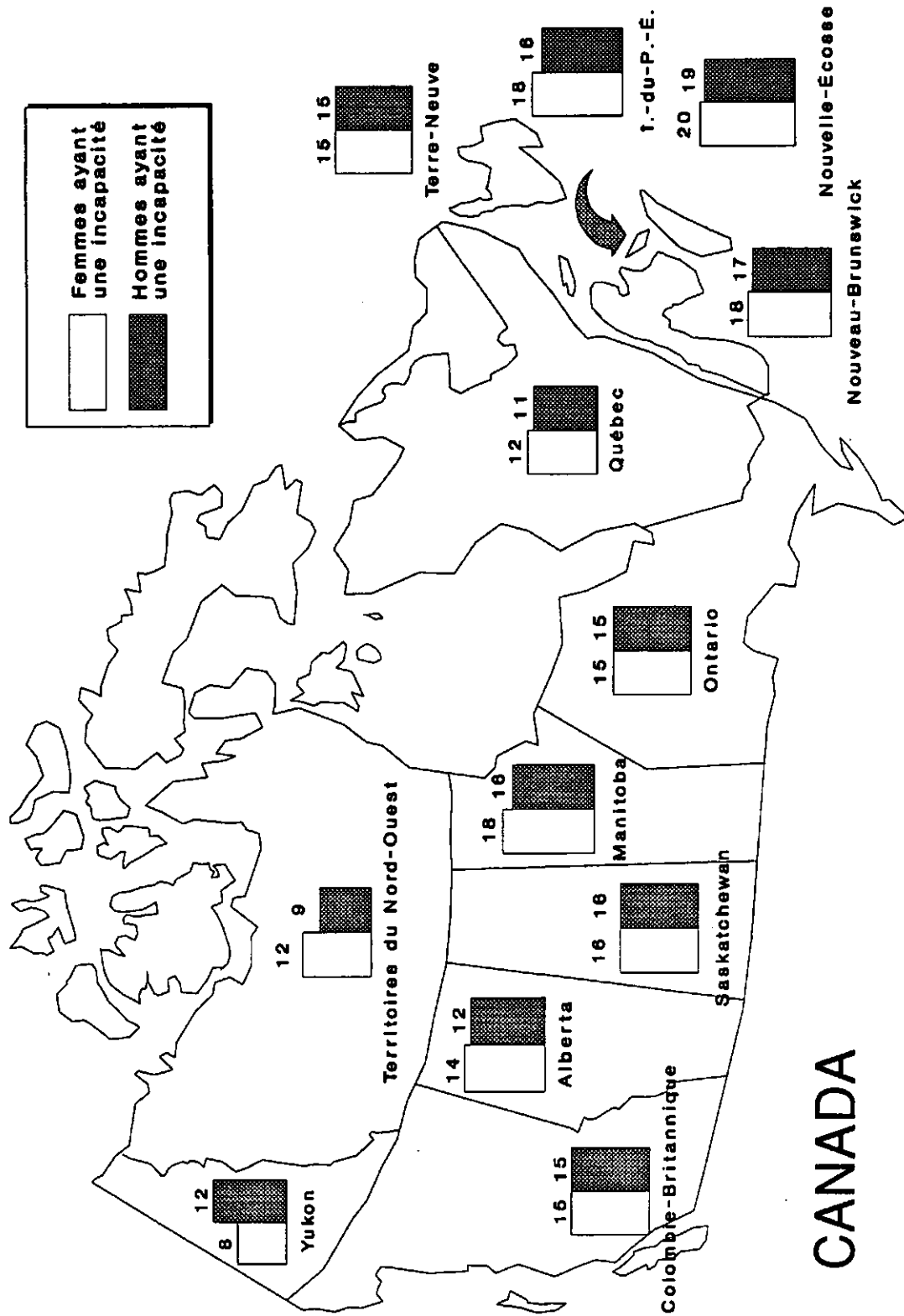
## Taux d'incapacité

Le taux d'incapacité des femmes est constamment plus élevé que celui des hommes, et ce dans toutes les provinces (sauf en Colombie-Britannique) et dans les Territoires du Nord-Ouest; il culmine à 19,6 % en Nouvelle-Écosse, à 18,2 % au Manitoba et à 18 % à l'Île-du-Prince-Édouard. Veuillez noter que dans les deux territoires, le taux d'incapacité des femmes et celui des hommes sont considérablement inférieurs à ceux observés dans les autres provinces, ce qui s'explique en partie par le plus jeune âge des gens qui y vivent.

**Tableau 2. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe, Canada, provinces et territoires**

Province ou territoire	Femmes ayant une incapacité		Hommes ayant une incapacité	
	Nombre	% de la population totale	Nombre	% de la population totale
Canada	1 468 245	14,7	1 326 305	13,9
Terre-Neuve	31 690	15,4	30 185	14,8
Île-du-Prince-Édouard	8 680	18,0	7 610	16,2
Nouvelle-Écosse	67 525	19,6	60 645	18,5
Nouveau-Brunswick	48 710	17,7	44 655	17,0
Québec	321 345	12,3	278 205	11,3
Ontario	562 985	15,4	506 155	14,6
Manitoba	73 850	18,2	62 265	16,2
Saskatchewan	59 295	15,9	57 420	15,6
Alberta	119 000	13,5	109 885	12,4
Colombie-Britannique	172 630	15,1	166 570	15,1
Yukon	645	7,8	1 050	11,7
Territoires du Nord-Ouest	1 895	11,6	1 660	9,2

**Graphique 1. Pourcentage de la population totale âgée de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe, Canada, provinces, territoires**



**CANADA**



## Nature et gravité de l'incapacité

La nature de l'incapacité varie beaucoup selon le sexe. Les femmes sont relativement plus susceptibles que les hommes d'avoir une incapacité qui nuit à leur mobilité, à leur agilité ou à leur vue. Sept femmes ayant une incapacité sur dix disent être limitées dans leur mobilité, comparativement à cinq hommes ayant une incapacité sur dix. Près de six femmes et à peine cinq hommes ayant une incapacité sur dix ont une incapacité liée à l'agilité. Près de 19 % des femmes et à peine 13 % des hommes ayant une incapacité disent avoir une déficience visuelle.

Par contre, la fréquence des déficiences auditives, visuelles et «autres» est plus grande chez les hommes. Près de 37 % des hommes ayant une incapacité disent avoir une déficience auditive, comparativement à 25 % des femmes ayant une incapacité.

Les données à ce chapitre, qui sont présentées selon l'âge et le sexe au tableau 2A de l'annexe A, révèlent qu'indépendamment de leur âge, les femmes sont plus limitées dans leur mobilité et leur agilité que les hommes. Cet écart n'existe toutefois pas chez les hommes et les femmes moins âgés ayant une déficience auditive.

**Tableau 3. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et la nature de l'incapacité, Canada**

Nature de l'incapacité <sup>1</sup>	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Total <sup>2</sup>	1 468 245	100,0	1 326 305	100,0
Mobilité	1 075 130	73,2	725 620	54,7
Agilité	875 275	59,6	663 125	50,0
Vision	273 965	18,7	171 910	13,0
Audition	373 065	25,4	487 790	36,8
Parole	71 740	4,9	89 195	6,7
Autre	398 875	27,2	363 545	27,4
Inconnue	74 420	5,1	99 885	7,5

<sup>1</sup> Les catégories d'incapacité sont définies à l'annexe C.

<sup>2</sup> Le nombre total de personnes ayant déclaré une ou plusieurs incapacités.

## Gravité de l'incapacité

Un peu plus de 58 % des femmes ayant une incapacité ont une déficience moyenne ou grave, comparativement à 49 % des hommes ayant une incapacité. Cet écart traduit une fois de plus le fait que les femmes ayant une incapacité sont plus fortement concentrées dans les groupes d'âge les plus avancés. (Les données s'y rapportant sont présentées selon le sexe et l'âge au tableau 3A de l'annexe A.)

**Tableau 4. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et la gravité<sup>1</sup> de l'incapacité, Canada**

	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Total	1 468 245	100,0	1 326 305	100,0
Légère	610 700	41,6	675 460	50,9
Moyenne	534 535	36,4	430 345	32,4
Grave	323 015	22,0	220 500	16,6

<sup>1</sup>L'échelle de gravité a été établie à l'aide des réponses aux questions de sélection et à deux autres questions sur l'utilisation d'aides visuelles ou auditives. Le pointage a été calculé en additionnant les points individuels obtenus pour chacune des questions de sélection, c'est-à-dire en attribuant un point pour chaque perte partielle de fonction et deux points pour chaque perte totale de fonction (incapacité totale). Les totaux ont ensuite été classés de la façon suivante : moins de 5 points = incapacité légère, de 5 à 10 points = incapacité moyenne, 11 points ou plus = incapacité grave. (Pour de plus amples renseignements sur cette échelle, communiquer avec le Programme des enquêtes postcensitaires.)

### 3. Éducation

#### Niveau de scolarité des personnes ayant une incapacité

Il y a un léger écart de niveau de scolarité entre les hommes et les femmes ayant une incapacité. Ces dernières sont un peu moins susceptibles que leurs homologues masculins d'avoir fait des études postsecondaires (11,2 % comparativement à 16,2 %). En revanche, elles sont un peu plus susceptibles d'être titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études postsecondaires (10,2 % comparativement à 6,2 %). Peu de Canadiens ayant une incapacité - 5,2 % des hommes et à peine 3,4 % des femmes - ont un grade universitaire. Ces différences sont attribuables dans une certaine mesure au fait que la structure d'âge n'est pas la même pour les hommes que pour les femmes ayant une incapacité. En effet, les femmes ont tendance à être plus âgées que les hommes.

**Tableau 5. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et le niveau de scolarité, Canada**

Éducation	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Total</b>	<b>1 468 245</b>	<b>100,0</b>	<b>1 326 305</b>	<b>100,0</b>
0 - 8 années	568 980	38,8	476 315	35,9
Études secondaires	534 330	36,4	484 305	36,5
Études postsecondaires partielles	164 785	11,2	214 285	16,2
Certificat/diplôme	149 835	10,2	82 545	6,2
Grade universitaire	50 310	3,4	68 855	5,2

#### Niveaux de scolarité

- 0 - 8 années d'études : Ce niveau regroupe les personnes qui ont fréquenté l'école primaire, de la maternelle à la huitième année, et celles qui ne sont jamais allées à l'école.
- Études secondaires : Ce niveau regroupe les personnes qui ont fréquenté l'école secondaire (de la 9e à la 12e année), sans obtenir de diplôme, et celles qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires ou un certificat/diplôme d'une école de métiers.
- Études postsecondaires partielles : Ce niveau regroupe les personnes qui ont fréquenté l'université ou le collège mais qui n'ont pas obtenu de grade ni de diplôme.
- Certificat/diplôme d'études postsecondaires : Ce niveau regroupe les personnes qui ont reçu un certificat/diplôme d'études postsecondaires non universitaires.
- Grade universitaire : Ce niveau regroupe les personnes qui ont obtenu au moins un grade universitaire.

## Niveau de scolarité des personnes n'ayant pas d'incapacité

Les données du tableau 6 révèlent des écarts de scolarité semblables selon le sexe entre les personnes ayant une incapacité et celles n'en ayant pas. Plus précisément, les hommes ont tendance à être plus scolarisés que les femmes. Ainsi, les femmes n'ayant pas d'incapacité sont plus susceptibles que leurs homologues masculins d'avoir obtenu un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires. Mais les hommes ayant une incapacité sont plus susceptibles que les femmes de même condition d'avoir fait certaines études postsecondaires (20,9 % comparativement à 16,6 %). Les hommes qui n'ont pas d'incapacité sont également plus susceptibles que les femmes qui n'en ont pas d'avoir obtenu au moins un grade universitaire (11,9 % comparativement à 8,7 %).

**Tableau 6. Personnes de 15 ans et plus n'ayant pas d'incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et le niveau de scolarité, Canada**

Niveau de scolarité	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Total</b>	<b>8 489 090</b>	<b>100,0</b>	<b>8 200 220</b>	<b>100,0</b>
0 - 8 années	1 180 240	13,9	1 148 325	14,0
Études secondaires	3 843 420	45,3	3 429 870	41,8
Études postsecondaires partielles	1 412 300	16,6	1 711 430	20,9
Certificat/diplôme	1 316 790	15,5	938 700	11,4
Grade universitaire	736 325	8,7	971 890	11,9

## **Impact du sexe et de l'âge sur le niveau de scolarité**

Le tableau 4A de l'annexe A présente les données des tableaux 5 et 6 selon l'âge.

Comme on pouvait s'y attendre, les plus jeunes personnes ayant une incapacité sont plus scolarisées que leurs congénères plus âgées. Par exemple, 51,7 % des femmes de 60 à 64 ans ayant une incapacité et 38,8 % de toutes les femmes ayant une incapacité ont huit années de scolarité ou moins, ce qui n'est le cas que de 12,2 % des femmes âgées de 25 à 29 ans. De toutes les femmes âgées de 25 à 29 ans, 25,2 % sont titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade universitaire, ce qui n'est le cas que de 8,5 % des femmes âgées de 60 à 64 ans et de 13,6 % de toutes les femmes.

Cette tendance de la scolarité selon l'âge n'est pas exclusive aux femmes ayant une incapacité. De fait, les données sur la scolarité des femmes n'ayant pas d'incapacité suivent aussi cette tendance. Ainsi, à peine 2,5 % de celles âgées de 25 à 29 ans ont 8 années de scolarité ou moins, tandis que 31,3 % de celles qui ont de 60 à 64 ans n'ont atteint que ce niveau. À l'autre bout du spectre, plus du tiers des femmes âgées de 25 à 29 ans n'ayant pas d'incapacité, mais moins du sixième de leurs homologues de 60 à 64 ans, sont titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade d'études postsecondaires.

D'importants fossés séparent le niveau de scolarité des personnes ayant une incapacité de celui des personnes n'en ayant pas. La proportion d'hommes et de femmes ayant une incapacité et huit années de scolarité et moins est supérieure au double de celle de leurs homologues n'ayant pas d'incapacité.

En revanche, les femmes et les hommes ayant une incapacité sont deux fois moins susceptibles que leurs homologues n'ayant pas d'incapacité d'être titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade universitaire. Bref, les personnes ayant une incapacité sont fortement sous-scolarisées et sous-représentées dans les échelons supérieurs de l'échelle de scolarité.

## Impact de la nature de l'incapacité sur le niveau de scolarité

L'analyse du niveau de scolarité des femmes ayant une incapacité révèle que celui-ci varie selon la nature de l'incapacité. Les déficiences visuelles, les limitations de la parole et les «autres» incapacités ont tendance à réduire de beaucoup le niveau de scolarité. Des femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité, 38,8 % ont huit années de scolarité ou moins, proportion qui grimpe à 51,2 % chez les femmes ayant une déficience visuelle. Par contre, 13,6 % des femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité, mais à peine 8,8 % de leurs consoeurs ayant une déficience visuelle, ont réussi à obtenir un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires.

Les femmes ayant une déficience auditive sont fortement représentées dans les échelons supérieurs et inférieurs de l'échelle de scolarité; 43,6 % d'entre elles ont huit années de scolarité ou moins, et 13,1 % sont titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade d'études postsecondaires.

**Tableau 7. Femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le niveau de scolarité et la nature de l'incapacité, Canada**

Nature de l'incapacité <sup>1</sup>	Total	% ayant déclaré...				
		0 - 8 années	Études secondaires	Études postsecondaires partielles	Certificat/diplôme	Grade universitaire
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>1 468 245</b>	<b>38,8</b>	<b>36,4</b>	<b>11,2</b>	<b>10,2</b>	<b>3,4</b>
Mobilité	1 075 130	42,0	34,9	11,4	9,3	2,4
Agilité	875 275	41,8	35,1	10,7	9,8	2,6
Vision	273 965	51,2	31,9	8,2	6,1	2,7
Audition	373 065	43,6	33,3	10,0	11,0	2,1
Parole	71 740	47,5	36,0	9,2	5,6	1,6*
Autre	398 875	47,5	34,3	8,1	7,9	2,2
Inconnue	74 420	19,3	41,0	13,9	13,4	12,5

<sup>1</sup> Les catégories d'incapacité sont définies à l'annexe C.

<sup>2</sup> Le nombre total de personnes ayant déclaré une ou plusieurs incapacités.

Calculer un niveau de scolarité sommaire permet de mieux comprendre les écarts entre les types d'incapacité. Pour ce faire, on divise le pourcentage de personnes ayant au plus huit années de scolarité par le pourcentage de celles qui ont obtenu un certificat ou un diplôme. Voici les ratios résultants pour les femmes :

- incapacité liée à la parole : 6,6
- déficience visuelle : 5,8
- «autre incapacité» : 4,7
- incapacité liée à la mobilité : 3,6
- incapacité liée à l'agilité : 3,4
- déficience auditive : 3,3
- incapacité de nature «inconnue» : 0,7

D'après ces calculs, les personnes ayant une incapacité feraient partie de trois groupes assez distincts au chapitre de la scolarité. Le premier, celui des femmes ayant une déficience visuelle, une incapacité liée à la parole ou une «autre» incapacité, est peu scolarisé. Les «autres incapacités» comprennent les difficultés d'apprentissage, les désordres émotifs et psychiatriques ainsi que les retards de développement. Le deuxième, celui des femmes ayant une incapacité liée à la mobilité, à l'agilité et à l'audition, ont un niveau de scolarité un peu plus élevé même s'il demeure relativement bas. Le troisième, celui des femmes ayant une incapacité de nature «inconnue», est presque autant sinon aussi scolarisé que celui des femmes n'ayant pas d'incapacité.

Pourquoi l'écart est-il si grand entre ces groupes ? On peut invoquer plusieurs raisons pour l'expliquer. Dans un premier temps, la scolarité moindre de certaines personnes pourrait être attribuable au fait que leur incapacité ait commencé plus tôt. On peut supposer que le niveau de scolarité d'une femme devenue handicapée après avoir fini ses études variera moins de celui d'une femme n'ayant pas d'incapacité que de celui d'une femme dont l'incapacité était présente à la naissance ou est apparue quand elle était enfant.

Dans un deuxième temps, l'âge moyen varie selon le type d'incapacité. Tout au long de ce siècle, le niveau de scolarité des Canadiens s'est sans cesse élevé, de sorte que plus ils sont jeunes, plus les adultes du pays ont tendance à être instruits. On peut s'attendre, par exemple, à ce que le niveau de scolarité d'un groupe de personnes ayant une incapacité réunissant proportionnellement plus de femmes plus âgées qu'un autre groupe soit inférieur au niveau de scolarité de ce dernier.

## **Impact du sexe, de l'âge et de la nature de l'incapacité sur le niveau de scolarité**

Dernièrement, la déficience visuelle et l'incapacité liée à la parole ont été les principaux obstacles à la scolarisation. Par exemple, 41,7 % des femmes déficientes visuelles âgées de 25 à 29 ans et 46,7 % de celles du même âge ayant une incapacité liée à la parole avaient étudié huit ans ou moins. (Les données selon l'âge, le sexe et la nature de l'incapacité sont présentées au tableau 5A de l'annexe A.) Une femme âgée de 25 à 29 ans ayant l'une de ces incapacités est au moins trois fois plus susceptible que l'ensemble des femmes de cet âge ayant une incapacité d'avoir atteint un si faible niveau de scolarité. Par contre, chez les femmes de 60 à 64 ans ayant une incapacité, 61,3 % de celles qui ont une déficience auditive et 51,6 % de celles qui ont une incapacité liée à la parole avaient étudié pendant huit ans ou moins. Elles ne sont donc pas plus susceptibles d'être aussi peu instruites que les femmes du même âge ayant une autre incapacité.

Il est difficile de dégager des tendances claires en matière de scolarité ou de détention de certificats, de diplômes ou de grades d'études postsecondaires, et ce en partie à cause des nombreux cas de suppression de données. Parmi les femmes âgées de 25 à 29 ans ayant une incapacité, les moins susceptibles d'être titulaires d'un tel certificat, diplôme ou grade sont celles qui présentent une déficience auditive (12,6 %), et les plus susceptibles, celles qui ont une incapacité de nature «inconnue» (52 %). Les femmes âgées de 30 à 34 ans qui ont une déficience auditive viennent à l'avant-dernier rang des titulaires d'un diplôme, certificat ou grade d'études postsecondaires (27,8 %). À nouveau, les femmes qui ont une incapacité de nature «inconnue» sont les plus susceptibles d'être en possession d'un tel certificat, diplôme ou grade (30,4 %).

Au chapitre de la scolarité, les données continuent de montrer l'existence de trois grands groupes de personnes ayant une incapacité (tel que discuté à la page précédente), du moins jusqu'à 40 ans. C'est-à-dire que d'entre toutes les femmes canadiennes âgées de 15 à 39 ans qui, au moment de l'enquête, vivaient dans un ménage, les moins susceptibles d'avoir fait plus que des études primaires sont celles qui avaient une incapacité liée à la parole, une déficience visuelle ou une incapacité de nature «inconnue». Qui plus est, elles étaient toujours plus de deux fois - et parfois quatre ou cinq fois - plus susceptibles de n'avoir atteint que ce niveau de scolarité que les femmes du même âge ayant une incapacité liée à la mobilité, à l'agilité ou à l'audition.

La comparaison la plus extrême que l'on puisse faire entre ces deux groupes est entre les femmes qui ont une incapacité liée à la parole et celles qui ont une déficience auditive. Au mieux, chez les femmes âgées de 15 à 24 ans, 34,6 % de celles qui ont une déficience auditive et à peine 12,3 % de celles qui ont une incapacité liée à la parole avaient fait au plus huit années d'études. Cela donne un ratio de 2,8 (c'est-à-dire  $34,6 \div 12,3$ ), ce qui signifie qu'une femme de 15 à 24 ans ayant une incapacité liée à la parole est 2,8 fois plus susceptible qu'une femme du même âge ayant une déficience auditive de n'avoir étudié que



huit ans tout au plus. Chez les femmes âgées de 25 à 29 ans, le ratio est de 4,1, et chez celles de 35 à 39 ans, de 5,7. De toute évidence, plus on remonte dans le temps, plus l'écart de scolarité entre les femmes ayant une incapacité liée à la parole et celles ayant une déficience auditive est grand, et depuis 30 ans, plus on se rapproche dans le temps, plus il diminue.

Mais fait à souligner, l'écart s'est rétréci encore plus au cours des 40 dernières années, comme le révèle la comparaison des effets de l'incapacité sur les femmes qui ont aujourd'hui 50 ans et plus. Les femmes de 50 ans et plus sont à peu près aussi susceptibles que les autres d'être peu instruites, qu'elles fassent partie du premier groupe (parole, vision et «autres») ou du deuxième (mobilité, agilité et audition). Autrement dit, les femmes ayant une limitation de la parole ou une déficience visuelle (et, à un degré moindre, une «autre» incapacité) sont presque toutes aussi susceptibles les unes que les autres d'avoir étudié pendant huit ans ou moins, qu'elles aient de 25 à 29 ans ou de 55 à 59 ans aujourd'hui. Par contre, les femmes âgées de 55 à 59 ans aujourd'hui et ayant une incapacité liée à la mobilité, à l'agilité ou à l'audition présentent un profil scolaire très semblable à celui des femmes du même âge ayant une incapacité liée à la parole ou une déficience visuelle, mais très différent de celui des femmes ayant un autre type d'incapacité et qui ont trente ans de moins.

Cette constatation peut être formulée de maintes façons, mais interprétée d'une seule. L'élimination des obstacles aux études a fait d'importants progrès chez certaines femmes ayant une incapacité (mobilité, agilité et audition), mais pas chez d'autres (parole, vision et - à un degré moindre - «autres» incapacités).

Ces progrès remarquables semblent avoir eu lieu au cours des trente années s'échelonnant de 1950 à 1980, période au cours de laquelle les personnes qui, aujourd'hui, sont âgées de 50 ans et plus sont passées du primaire au secondaire.

Le groupe des personnes ayant une incapacité de nature «inconnue» demeure un mystère. Le nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant une telle incapacité est trop petit pour en arriver à des estimations fiables. Les femmes âgées de 50 à 59 ans ayant ce type d'incapacité sont nettement moins susceptibles que les autres d'avoir étudié pendant huit ans ou moins. On ne peut cependant dégager un profil scolaire distinct pour les femmes âgées de 60 ans et plus ayant ce type d'incapacité.

## 4. Caractéristiques selon la situation vis-à-vis de l'activité

### Situation vis-à-vis de l'activité des personnes ayant une incapacité

Environ 878 950 femmes et 888 685 hommes âgés de 15 à 64 ans ont une incapacité. Mais la situation vis-à-vis de l'activité des femmes ayant une incapacité est tout à fait différente de celle de leurs homologues masculins. Plus précisément, 61,5 % des femmes ayant une incapacité sont inactives (ne font pas partie de la population active), ce qui n'est le cas que de 40 % des hommes.

Seulement 30,7 % des femmes ayant une incapacité sont occupées (ont un emploi), ce qui est le cas de 49,7 % des hommes ayant une incapacité.

Les concepts de l'activité présentés dans le tableau 8 ci-dessous sont définis à l'annexe C.

**Tableau 8. Personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et la situation vis-à-vis de l'activité, Canada**

	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Total <sup>1</sup>	878 950	100,0	888 685	100,0
Inactives	540 320	61,5	355 665	40,0
Occupées	269 530	30,7	442 030	49,7
En chômage	55 285	6,3	73 125	8,2
Non précisée	13 815	1,6	17 870	2,0
Taux d'activité		37,0		58,0
Taux de chômage		17,0		14,2

<sup>1</sup> À l'exclusion des personnes n'ayant «pas précisé» leur situation vis-à-vis de l'activité.

## Situation des personnes n'ayant pas d'incapacité vis-à-vis de l'activité

La situation vis-à-vis de l'activité des personnes n'ayant pas d'incapacité diffère beaucoup de celle des personnes ayant une incapacité. Plus précisément, à peine 32,1 % des femmes - et 11,9 % des hommes - n'ayant pas d'incapacité sont inactifs.

De semblables écarts de pourcentage ont été relevés chez les personnes occupées.

**Tableau 9. Personnes de 15 à 64 ans n'ayant pas d'incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et la situation vis-à-vis de l'activité, Canada**

Situation vis-à-vis de l'activité	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>7 665 635</b>	<b>100,0</b>	<b>7 565 820</b>	<b>100,0</b>
Inactives	2 463 565	32,1	900 145	11,9
Occupées	4 599 795	60,0	6 040 950	79,8
En chômage	602 255	7,9	624 715	8,3
Non précisée	--	--	--	--
Taux d'activité		67,9		88,1
Taux de chômage		11,6		9,4

<sup>1</sup> À l'exclusion des personnes n'ayant «pas précisé» leur situation vis-à-vis de l'activité.

## **Comparaison entre les personnes ayant une incapacité et celles n'en ayant pas**

La comparaison des tableaux 8 et 9 permet de relever des différences entre la situation vis-à-vis de l'activité des personnes ayant une incapacité et celle des personnes n'en ayant pas. Les données de ces tableaux révèlent, par exemple, que les personnes ayant une incapacité sont plus de deux fois plus susceptibles d'être inactives que celles qui n'en ont pas. La tendance à l'inactivité varie également beaucoup selon le sexe. Les femmes ayant une incapacité sont deux fois plus susceptibles d'être inactives que leurs homologues masculins (61,5 % comparativement à 32,1 %), mais les hommes ayant une incapacité sont plus de trois fois plus susceptibles d'être inactifs que ceux qui n'en ont pas (40 % comparativement à 11,9 %).

Les données de ces tableaux révèlent également que les personnes actives ayant une incapacité sont à un peu plus de 50 % plus susceptibles d'être occupées que les personnes actives (du même sexe) n'ayant pas d'incapacité. Encore une fois, il existe d'importants écarts selon le sexe. Les femmes ayant une incapacité sont la moitié moins susceptibles que leurs homologues masculins d'être occupées (30,7 % comparativement à 60 %), tandis que les hommes ayant une incapacité sont près des deux tiers aussi susceptibles de l'être que ceux qui n'ont pas d'incapacité (49,7 % comparativement à 79,8 %).

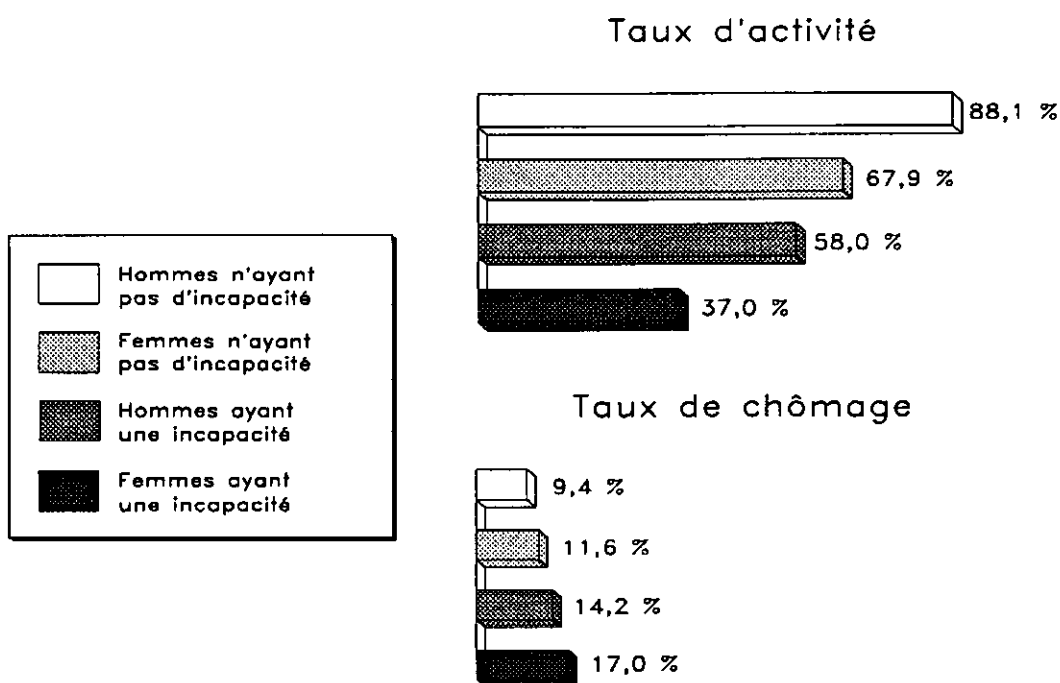
La proportion de femmes en chômage ayant une incapacité n'est que légèrement inférieure à celle des chômeuses n'ayant pas d'incapacité (6,3 % comparativement à 7,9 %), tandis que la proportion d'hommes au chômage ayant une incapacité et celle d'hommes au chômage n'ayant pas d'incapacité sont à peu près égales (8,2 % comparativement à 8,3 %). Mais comme nous l'avons fait remarquer précédemment, les hommes et les femmes ayant une incapacité sont nettement plus susceptibles d'être inactifs que ceux et celles qui n'ont pas d'incapacité. Cela pourrait signifier qu'un nombre proportionnellement plus grand de personnes ayant une incapacité sont des «travailleurs découragés». Les travailleurs sans emploi pour une période prolongée quittent parfois la population active après avoir décidé de ne plus chercher activement de travail. Ils prennent cette décision parce qu'ils croient qu'aucun emploi n'est disponible ou parce qu'ils ne répondent pas à la définition de «chômeur» (qui se cherche activement un emploi). Dans l'un ou l'autre cas, la proportion relativement faible de chômeurs chez les personnes ayant une incapacité pourrait traduire un pourcentage relativement élevé de «travailleurs découragés».

Les taux de chômage figurant dans les tableaux 8 et 9 montrent que les écarts qui existent entre les personnes des deux sexes ayant une incapacité et celles qui n'ont pas d'incapacité sont relativement faibles. Cependant, le taux de chômage que connaissent les personnes ayant une incapacité est supérieur à celui que connaissent leurs homologues n'ayant pas d'incapacité. Le taux de chômage est de 17 % chez les femmes ayant une incapacité, mais d'à peine 11,6 % chez celles qui n'en ont pas. De même en est-il chez les hommes, 14,2 % de ceux qui ont une incapacité étant en chômage, comparativement à 9,4 % de ceux qui n'ont pas d'incapacité.

### Impact de l'âge et de l'incapacité sur la situation vis-à-vis de l'activité

Le graphique 2 montre que les femmes ayant une incapacité sont deux fois moins susceptibles d'être actives que les femmes n'ayant pas d'incapacité. Le taux d'activité des hommes ayant une incapacité, quant à lui, équivaut aux deux tiers de celui des hommes n'ayant pas d'incapacité. Le taux d'activité des femmes ayant une incapacité équivaut, pour sa part, à près des deux tiers de celui des hommes ayant une incapacité (37 % comparativement à 58 %), mais il atteint plus des trois quarts de celui des hommes qui n'en ont pas (67,9 % comparativement à 88,1 %). Cela pourrait signifier, au chapitre de l'activité du moins, que l'incapacité a tendance à élargir le fossé entre les sexes.

**Graphique 2. Taux d'activité et taux de chômage des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant ou non une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe, Canada**



La proportion relativement plus élevée de personnes occupées (faisant partie de la population active et occupant un emploi) chez les personnes n'ayant pas d'incapacité est en partie attribuable à des différences dans la structure d'âge. Les personnes ayant une incapacité sont généralement plus âgées que les personnes n'ayant pas d'incapacité, et les personnes plus âgées sont moins susceptibles d'avoir un emploi que les personnes moins âgées. Toutefois, quel que soit l'âge, l'écart persiste entre le taux de chômage des personnes ayant une incapacité et celui des personnes n'ayant pas d'incapacité.

Cet écart culmine chez les femmes (voir tableau 10). En effet, les femmes de moins de 34 ans sont environ à 70 % aussi susceptibles d'être occupées que les femmes du même âge qui n'ont pas d'incapacité. Ce pourcentage n'est que de 54 % chez les femmes de 45 à 54 ans et d'à peine 34 % chez celles de 55 à 64 ans.

Cette tendance est semblable chez les hommes n'ayant pas d'incapacité et ayant une incapacité, mais les taux correspondants sont plus élevés dans presque tous les groupes d'âge. Ainsi, le taux d'emploi des hommes âgés de moins de 25 ans ayant une incapacité équivaut à 80 % de celui de leurs homologues n'ayant pas d'incapacité. Aucun écart ne sépare les hommes et les femmes âgés de 25 à 34 ans à ce chapitre (c'est-à-dire que le taux d'emploi des hommes et des femmes ayant une incapacité équivaut à 70 % du taux des hommes et des femmes qui n'ont pas d'incapacité). L'écart selon le sexe refait ensuite surface et le taux d'emploi des hommes âgés de 45 à 54 ans correspond alors à 62 % de celui de leurs homologues du même âge, pourcentage qui tombe à 42 % chez les hommes de 55 à 64 ans.

**Tableau 10. Personnes occupées âgées de 15 à 64 ans et vivant dans un ménage, selon le sexe, la situation vis-à-vis de l'incapacité et l'âge, Canada**

Âge	Femmes			Hommes		
	Ayant une incapacité	N'ayant pas d'incapacité	(a + b)	Ayant une incapacité	N'ayant pas d'incapacité	(c + d)
	(a) %	(b) %		(c) %	(d) %	
Tous les âges	30,7	60,0	,511	49,7	79,8	,623
15 à 24 ans	38,1	55,6	,685	46,4	58,1	,799
25 à 34 ans	45,2	64,5	,700	62,0	87,9	,705
35 à 44 ans	44,2	70,4	,628	65,8	91,8	,717
45 à 54 ans	34,1	62,9	,542	55,4	89,8	,617
55 à 64 ans	12,3	36,2	,340	31,5	75,4	,418

Si nous examinons le tableau 6A de l'annexe A pour analyser plus en détail la situation des femmes ayant une incapacité (sous le rapport de la nature de l'incapacité et de l'âge) vis-à-vis de l'activité, nous constatons que la participation des femmes à la population active varie selon la nature de l'incapacité. Pour être plus précis, les femmes ayant une déficience visuelle, une limitation de la parole ou un «autre» type d'incapacité sont relativement moins susceptibles d'être actives que les autres femmes ayant une incapacité. De ces femmes, 70 % sont inactives, comparativement à 61,5 % des toutes les femmes ayant une incapacité. Par contre, les femmes ayant une déficience auditive ou une incapacité de nature «inconnue» sont légèrement plus susceptibles d'être actives.

Les jeunes femmes ayant une incapacité sont beaucoup plus susceptibles d'être actives que les femmes plus âgées. La proportion de femmes ayant une incapacité dites «inactives» augmente avec l'âge. Des femmes âgées de 25 à 29 ans, 39,3 % sont classées comme «inactives», comparativement à 61,5 % de toutes les femmes ayant une incapacité. Cette proportion s'élève à près de 90 % chez les femmes âgées de 60 à 64 ans.

Parmi les femmes âgées de 25 à 29 ans, ce sont encore celles qui ont une déficience visuelle, une incapacité liée à la parole ou une «autre» incapacité qui sont les plus susceptibles d'être inactives. (Dans tous les cas, 50 % ou plus de ces femmes sont dites «inactives».) Mais l'effet de la nature de l'incapacité sur le taux d'activité des femmes diminue avec l'âge. Parmi les femmes âgées de 60 à 64 ans ayant une incapacité, quelle que soit la nature de celle-ci, un pourcentage s'élevant presque toujours à 90 % sont «inactives».

L'incapacité limite sérieusement la possibilité d'accéder à un emploi, et certaines incapacités la limitent davantage. Par exemple, 67,6 % des femmes ayant une incapacité (15 à 64 ans) ont une incapacité liée à la mobilité, ce qui n'est le cas que de 56 % des femmes occupées ayant une incapacité. Être limitée dans sa mobilité touche près de six femmes sur dix ayant une incapacité mais seulement la moitié des femmes occupées ayant une incapacité. Près de 13 % des femmes ayant une incapacité ont une déficience visuelle, ce qui n'est le cas que d'à peine 8,7 % des femmes occupées ayant une incapacité. Enfin, environ 20 % des femmes ayant une incapacité ont une déficience auditive, proportion identique à celle des femmes occupées ayant une incapacité. De toute évidence, les femmes occupées représentent un segment très particulier des femmes ayant une incapacité.

En général, les données sur la situation vis-à-vis de l'activité et de l'emploi viennent étayer les constatations énoncées précédemment au chapitre de l'éducation. Trois groupes de femmes avaient alors été formés : le groupe A, celui des femmes ayant une déficience visuelle, une limitation de la parole ou un «autre» type d'incapacité; le groupe B, celui des femmes ayant une incapacité liée à la mobilité, à l'agilité ou à l'audition; et le groupe C, celui des femmes ayant une incapacité de nature «inconnue». On avait découvert que le groupe C était le plus scolarisé, suivi du groupe B et, loin derrière, du groupe A. Les écarts entre ces groupes étaient plus prononcés chez les jeunes femmes que chez les femmes plus âgées.

On s'attendait à ce qu'une tendance semblable existe au chapitre de l'activité, ne serait-ce que pour la pertinence que revêt la scolarité face au travail et à l'emploi. Dans cette optique, les mêmes conditions qui limiteraient l'accès aux études rendraient également difficiles l'obtention et l'occupation d'un emploi rémunéré.

Il n'a pas été surprenant de constater, au moment de l'enquête, que les femmes du groupe A sont les moins susceptibles d'entre toutes les femmes ayant une incapacité d'être actives. Âge exclu, le taux d'activité des femmes ayant une déficience auditive, celui des femmes ayant une incapacité liée à la parole et celui des femmes ayant une «autre» incapacité sont respectivement de 24,9 %, de 28,1 % et de 28,9 %. Chez les femmes ayant une incapacité liée à l'agilité, à la mobilité ou à l'audition, ou une incapacité de nature «inconnue», les proportions correspondantes sont de 31,1 %, de 31,8 %, de 38 % et de 49,8 % respectivement.

Chez les femmes âgées de 25 à 29 ans, les plus actives de l'échantillon, le résultat est semblable. Le taux d'activité des femmes de cet âge ayant une déficience visuelle, une incapacité liée à la parole ou un «autre» type d'incapacité, était respectivement de 42,3 %, de 45,5 % et de 45,1 %. Chez les femmes ayant une incapacité liée à l'agilité, à la mobilité ou à l'audition, il était respectivement de 49,7 %, de 62 % et de 62 %, tandis qu'il était (inexplicablement) de 49,7 % chez les femmes ayant une incapacité de nature «inconnue». Les pourcentages varient légèrement dans les autres groupes d'âge, bien qu'en général, les femmes du groupe C soient plus actives que les femmes du groupe B et que celles du groupe A.

Ces groupes diffèrent également sur le plan de la constance de leur expérience sur le marché du travail. Supposons que les femmes ayant une incapacité - ou qui en auront une - connaissent, au fur et à mesure qu'elles franchissent les groupes d'âge, les mêmes taux d'activité que ceux tirés de cette enquête (échantillon). Pour illustrer ce point, comparons maintenant les femmes ayant une déficience auditive aux femmes ayant une limitation de la parole au fur et à mesure qu'elles franchissent les étapes de la vie adulte.

Les femmes ayant une déficience auditive se joignent tôt à la population active (la moitié deviennent actives entre 15 et 24 ans) et y demeurent en grand nombre jusqu'à 50 ans. Puis leur taux d'activité commence à chuter très rapidement, de sorte que de 60 à 64 ans, à peine 7 % d'entre elles sont toujours actives. Mais de 15 à 50 ans, de 50 à 60 % d'entre elles sont actives. (Il est impossible de savoir s'il s'agit du même groupe tout au long de ces 35 années.)

Par contre, les femmes qui ont une incapacité liée à la parole arrivent sur le marché du travail plus tard. Elles sont, à titre d'exemple, deux fois moins susceptibles d'être actives entre 15 et 24 ans que les femmes ayant une déficience auditive et 50 % plus susceptibles d'être actives entre 25 et 29 ans qu'entre 15 et 24 ans. Après 40 ans, le taux d'activité de ces femmes diminue rapidement, de sorte que lorsqu'elles ont 55 ans, il n'est plus que la moitié de ce qu'il était lorsqu'elles avaient 45 ans.



Les femmes ayant une déficience auditive présentent ce qu'il serait convenu d'appeler une tendance «constante» à l'activité à long terme et à changer graduellement de taux d'activité d'un groupe d'âge à l'autre. Cette tendance est moins constante chez les femmes ayant une limitation de la parole, le taux d'activité variant beaucoup selon l'âge et changeant rapidement d'un groupe d'âge à l'autre. En général, les femmes ayant une incapacité liée à l'agilité ont une «constance» semblable à celle des femmes ayant une déficience auditive. De même, les femmes ayant une déficience visuelle ont une constance semblable à celle des femmes ayant une incapacité liée à la parole. Quant aux femmes ayant un «autre» type d'incapacité ou qui sont limitées dans leur mobilité, elles ressemblent moins aux autres femmes des groupes A et B que ce à quoi on aurait pu s'attendre. La tendance des femmes du groupe C (incapacité de nature «inconnue») à ce chapitre est irrégulière, mais ressemble généralement plus à celle des femmes ayant une limitation de mobilité qu'à celle de tout autre groupe.

On en apprend un peu moins en étudiant les données sur les taux d'emploi. Comme pour les autres personnes ayant de la difficulté à se trouver du travail, les femmes ayant une incapacité ont tendance à quitter la population active lorsqu'elles n'arrivent pas à se trouver un emploi. Par conséquent, plus de 80 % des femmes actives ayant une incapacité sont classées parmi celles qui sont occupées.

Ce taux d'emploi varie quelque peu selon l'âge et l'incapacité. Il est généralement le plus élevé chez les femmes âgées de 30 à 59 ans et, à l'inverse, le plus bas chez celles âgées de 25 à 29 ans et chez celles âgées de 60 ans et plus. Il est presque aussi élevé dans le groupe A - s'inscrivant respectivement à 85,2 %, à 86,1 % et à 77,8 % chez les femmes ayant une déficience visuelle, une limitation de la parole ou une «autre» incapacité - que dans le groupe B - où il atteint respectivement 80,2 %, 82,9 % et 88,2 % chez les femmes ayant une incapacité liée à la mobilité, à l'agilité ou à l'audition. Dans le groupe C, soit chez les femmes ayant une incapacité de nature «inconnue», il est d'en moyenne 83,6 %.

De plus, la nature de l'incapacité d'une femme influe sur le type d'emploi qu'elle obtient, lorsqu'elle en occupe un. À titre d'exemple, 29,4 % des femmes occupées ayant une incapacité sont des employées de bureau, mais une proportion relativement moins élevée de femmes ayant une incapacité liée à la mobilité, à l'agilité ou à la parole et une proportion relativement plus élevée de femmes ayant une déficience auditive occupent un tel emploi. Environ 11 % des femmes occupées ayant une incapacité font partie de la catégorie des «autres travailleurs manuels», ce qui est le cas d'une proportion relativement moins élevée de femmes ayant une déficience visuelle ou auditive et d'une proportion relativement plus élevée de femmes ayant une incapacité liée à la mobilité, à l'agilité ou à la parole.

**Tableau 11. Personnes de 15 à 64 ans occupées et ayant une incapacité, selon le sexe et la profession, Canada**

Profession	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Total</b>	269 530	100,0	442 030	100,0
Cadres supérieurs	605*	0,2*	8 130	1,8
Cadres intermédiaires et autres cadres	9 995	3,7	31 240	7,1
Professionnels	34 605	12,8	37 595	8,5
Semi-professionnels et techniciens	17 710	6,6	14 305	3,2
Surveillants	6 450	2,4	11 270	2,5
Contremaîtres	1 500	0,6	15 130	3,4
Employés de bureau	79 325	29,4	26 130	5,9
Employés du secteur de la vente	23 650	8,8	33 685	7,6
Employés du secteur des services	31 950	11,9	24 365	5,5
Travailleurs qualifiés et artisans	2 940	1,1	66 715	15,1
Travailleurs manuels semi-spécialisés	15 375	5,7	66 835	15,1
Autres travailleurs manuels	30 025	11,1	86 180	19,5
Profession non déclarée	15 395	5,7	20 460	4,6

Le tableau 11 compare la répartition professionnelle des femmes occupées ayant une incapacité avec celle des hommes occupés ayant une incapacité, et le tableau 12, celle des femmes occupées n'ayant pas d'incapacité avec celle des hommes occupés n'ayant pas d'incapacité. Les pourcentages figurant dans les colonnes indiquent la proportion d'hommes et de femmes occupés dans chacune des catégories professionnelles.

**Tableau 12. Personnes de 15 à 64 ans occupées et n'ayant pas d'incapacité, selon le sexe et la profession, Canada**

Profession	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Total</b>	<b>4 599 795</b>	<b>100,0</b>	<b>6 040 950</b>	<b>100,0</b>
Cadres supérieurs	29 535	0,6	150 060	2,5
Cadres intermédiaires et autres cadres	271 905	5,9	541 470	9,0
Professionnels	726 315	15,8	661 375	10,9
Semi-professionnels et techniciens	224 485	4,9	264 010	4,4
Surveillants	143 195	3,1	157 990	2,6
Contremaîtres	22 880*	0,5*	312 550	5,2
Employés de bureau	1 462 255	31,8	319 360	5,3
Employés du secteur de la vente	411 205	8,9	466 770	7,7
Employés du secteur des services	578 790	12,6	399 585	6,6
Travailleurs qualifiés et artisans	67 720	1,5	791 605	13,1
Travailleurs manuels semi-spécialisés	114 595	2,5	829 255	13,7
Autres travailleurs manuels	458 960	10,0	1 019 480	16,9
Profession non déclarée	87 965	1,9	127 440	2,1

Par exemple, le tableau 11 indique que 0,2 % des femmes occupées ayant une incapacité occupent un poste de cadre supérieur, comparativement à 1,8 % chez leurs homologues masculins. Quant au tableau 12, il indique que 0,6 % des femmes n'ayant pas d'incapacité occupent un poste de cadre supérieur, comparativement à 2,5 % chez leurs homologues masculins.

## Comparaison selon la profession

D'importants écarts selon le sexe ont été relevés, mais la constatation la plus importante réside dans le fait que la répartition selon la profession des femmes occupées ayant une incapacité et celle des hommes occupés ayant une incapacité ressemblent beaucoup à celles des femmes et des hommes occupés n'ayant pas d'incapacité. Par exemple, 29,4 % des femmes occupées ayant une incapacité sont des employées de bureau, comme 31,8 % de leurs homologues n'ayant pas d'incapacité. Quinze pour cent (15 %) des hommes occupés ayant une incapacité sont des travailleurs qualifiés et des artisans, comme 13,1 % de leurs homologues n'ayant pas d'incapacité.

Comme l'illustre le tableau 7A de l'annexe A, il y a d'importants écarts de répartition selon la profession chez les femmes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité. Par exemple, les femmes ayant une incapacité liée à la mobilité, à l'agilité ou à la vue, de même que les femmes ayant un autre type d'incapacité ou une limitation de nature «inconnue» sont des employées de bureau dans des proportions allant de 26 à 27 %. Par contre, les femmes ayant une déficience auditive sont surreprésentées dans la catégorie des employées de bureau (35,6 %), tandis que les femmes ayant une incapacité liée à la parole y sont sous-représentées (17,3 %). Voici, en ordre décroissant selon l'incapacité, le taux de représentation des femmes ayant une incapacité dans la catégorie des professionnelles : nature inconnue (20,4 %), mobilité (12,7 %), agilité (12,5 %), audition (9,5 %), parole (7,8 %), vue (6,4 %) et autre (5,7 %).

Ces résultats portent à croire que pour les personnes ayant une incapacité capables d'éliminer les obstacles entravant leur accession à l'activité et à l'emploi, l'incapacité n'a rien à voir avec leur répartition professionnelle. De même, les personnes qui ont une incapacité et qui possèdent les compétences leur permettant de s'intégrer aux professions, telles que réparties actuellement, sont capables de surmonter les obstacles que leur impose leur incapacité. Cela voudrait dire que les éducateurs devraient accorder la priorité à la formation des personnes ayant une incapacité en fonction des compétences présentement requises sur le marché du travail.

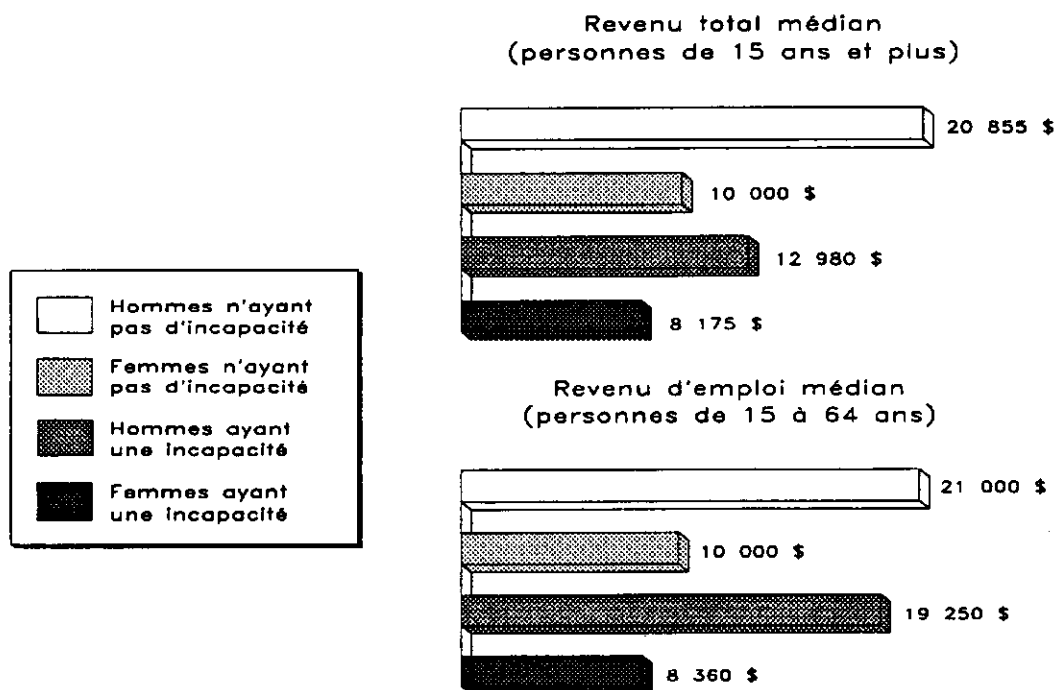
## 5. Caractéristiques selon le revenu

### Types de revenu

La présente étude s'intéresse à deux types de revenu : le revenu d'emploi et le revenu total. Les chiffres qui vous sont présentés sont des médianes, sauf lorsque le revenu de l'un ou l'autre type d'emploi égale zéro. Les médianes du revenu total représentent les gains de la population âgée de 15 ans et plus, tandis que celles du revenu d'emploi sont calculées seulement pour les personnes de 15 à 64 ans.

Le graphique 3 vous présente les revenus d'emploi médians et les revenus totaux médians selon le sexe pour les personnes ayant une incapacité et les personnes n'ayant pas d'incapacité qui vivent dans un ménage. Comme l'illustre le diagramme ci-dessous, le sexe influe plus que l'incapacité sur le revenu d'emploi. Le revenu d'emploi médian des femmes ayant une incapacité est de 8 360 \$, tandis que celui de leurs homologues masculins est de 19 250 \$. Chez les hommes et les femmes n'ayant pas d'incapacité, les médianes correspondantes du revenu d'emploi sont de 10 000 \$ et de 21 000 \$ respectivement.

**Graphique 3. Revenu total médian et revenu d'emploi médian des personnes ayant une incapacité et des personnes n'ayant pas d'incapacité vivant dans un ménage, selon le sexe, Canada<sup>1</sup>**



<sup>1</sup> Ces médians excluent les revenus d'emploi et total qui égalent zéro (0).

Comme l'illustre le graphique 3, l'incapacité influe beaucoup sur le revenu des hommes. Le revenu médian total des femmes ayant une incapacité est de 8 175 \$, un montant relativement proche des 10 000 \$ que gagnent les femmes n'ayant pas d'incapacité. Le revenu médian total des hommes ayant une incapacité est de 12 980 \$, ce qui est nettement inférieur aux 20 855 \$ que touchent les hommes n'ayant pas d'incapacité.

### Revenu d'emploi selon la nature de l'incapacité

La nature de l'incapacité semble influencer sur le revenu d'emploi. Les femmes ayant une déficience visuelle touchent le revenu d'emploi médian le plus élevé, soit 10 500 \$, et les femmes ayant une « autre » incapacité, celui le plus bas, soit 6 200 \$.

Les données révèlent aussi que les femmes ayant une incapacité de nature « inconnue » touchent le revenu total médian le plus élevé - 8 405 \$ - et les femmes ayant une limitation de la parole, celui le plus bas - 7 200 \$.

**Tableau 13. Revenu d'emploi médian et revenu total médian des femmes ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité, Canada<sup>1</sup>**

	Revenu d'emploi médian (15 à 64 ans)	Revenu total médian (15 ans et plus)
<b>Total</b>	8 360 \$	8 170 \$
Mobilité	8 360	8 040
Agilité	8 360	8 000
Vision	10 500	8 305
Audition	8 000	8 330
Parole	7 000	7 200
Autre	6 200	7 500
Inconnue	8 650	8 405

<sup>1</sup> Ces médians excluent les revenus d'emploi et total qui égalent zéro (0).

## **Impact de l'âge et de la nature de l'incapacité sur le revenu**

Ce sont les femmes âgées de 15 à 24 ans qui, de toutes les femmes de 15 à 64 ans ayant une incapacité, touchent le revenu d'emploi médian le plus bas : 3 000 \$. Ce revenu monte à 8 000 \$ chez les femmes âgées de 25 à 29 ans, et à 10 520 \$ chez celles âgées de 30 à 34 ans. Le revenu d'emploi médian diminue légèrement chez les femmes âgées de 35 à 39 ans et de 40 à 44 ans (10 000 \$) et de façon plus prononcée chez celles âgées de 45 à 49 ans et de 50 à 54 ans (8 000 \$). Puis il grimpe à 12 945 \$ chez les 55 à 59 ans, pour redescendre à 6 285 \$ chez les 60 à 64 ans. Comme l'illustre le tableau 8A de l'annexe A, le revenu d'emploi médian présente de fortes variations une fois ventilé selon la nature de l'incapacité et le groupe d'âge. Cette forte tendance à fluctuer reflète les écarts d'accès à l'emploi que présentent les femmes selon leur type d'incapacité et leur âge.

Ce sont les femmes âgées de 15 à 24 ans qui, de toutes les femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité, touchent le revenu total médian le plus bas, soit 3 960 \$. Ce revenu monte à 7 700 \$ chez les femmes âgées de 25 à 29 ans et à 10 185 \$ chez celles de 30 à 34 ans, puis il diminue avec l'âge chez les femmes de 35 à 64 ans.

Le revenu d'emploi médian varie considérablement selon la nature de l'incapacité et l'âge des femmes, de sorte qu'il est difficile de simplement généraliser. Cependant, le tableau 8A de l'annexe A révèle, au chapitre des revenus médians maximums, la tendance suivante. Ce sont les femmes qui ont une déficience visuelle qui, de toutes les femmes âgées de 40 ans et plus ayant une incapacité, touchent le revenu d'emploi médian le plus élevé, et celles qui ont une incapacité liée à la parole qui, de toutes les femmes âgées de 35 à 44 ans ayant une incapacité, touchent le revenu d'emploi médian le plus élevé. Chez les femmes âgées de moins de 35 ans, ce sont les femmes ayant une « autre » incapacité ou une incapacité de nature « inconnue » qui touchent le revenu d'emploi le plus élevé. Les femmes ayant une incapacité liée à la mobilité, à l'agilité et à l'audition ont tendance à toucher un revenu d'emploi se situant près de la moyenne enregistrée chez les femmes ayant une incapacité de tous les groupes d'âge.

La tendance contraire prévaut au chapitre du revenu médian minimum. Les femmes ayant une déficience visuelle et celles ayant une limitation de la parole touchent les revenus d'emploi médians les plus bas de toutes les femmes de moins de 35 ans. Les femmes ayant une « autre » incapacité touchent, quant à elles, le revenu d'emploi médian le plus bas des femmes de 50 ans et plus.

Cela signifie que le revenu des femmes ayant une déficience visuelle, une limitation de la parole, une « autre » incapacité, ou, dans une moindre mesure, une incapacité de nature « inconnue » varie beaucoup selon l'âge. Ce facteur revêtra une signification particulière pour les professionnels qui aident ces femmes à composer avec leur incapacité et qui doivent comprendre de tels écarts de revenu selon l'âge.

Il est possible d'interpréter ce phénomène de deux façons. D'abord, le revenu d'emploi fluctue grandement chez les femmes ayant une incapacité. À mesure qu'elles vieillissent, leur pouvoir de revenu augmente drastiquement (dans le cas des femmes ayant une déficience visuelle ou une limitation de la parole) ou diminue considérablement (dans le cas des femmes ayant une « autre » incapacité ou une incapacité de nature « inconnue »). Cela pourrait vouloir dire, par exemple, que les femmes ayant une déficience visuelle ou une limitation de la parole sont plus aptes que les autres femmes ayant une incapacité à acquérir des compétences professionnelles compensatoires en vieillissant. Le cas échéant, il serait utile de trouver le comment et le pourquoi de cet état de fait et d'utiliser ces connaissances pour améliorer l'acquisition d'aptitudes compensatoires chez les autres femmes ayant une incapacité. Cela serait d'une utilité particulière pour les femmes ayant une « autre » incapacité ou une incapacité de nature « inconnue » et dont les aptitudes compensatoires semblent s'effriter avec l'âge, si l'on se fie à ce raisonnement.

Une autre explication un peu plus plausible est que certaines incapacités sont plus susceptibles de se produire ou de se manifester pour la première fois à un certain âge. Ainsi, les femmes d'âge moyen ou avancé ayant une déficience visuelle ou une limitation de la parole pourraient toucher un revenu relativement élevé du fait qu'elles ont eu le temps de se trouver un emploi et une profession stable avant que ne se manifeste leur incapacité. Par contre, les jeunes femmes ayant une déficience visuelle ou une limitation de la parole ne peuvent pas compter sur de tels antécédents professionnels.

Il est plus difficile de comprendre pourquoi les jeunes femmes ayant une « autre » incapacité ou une incapacité de nature « inconnue » sont moins désavantagées que les femmes du même âge ayant une déficience visuelle ou une limitation de la parole. Par contre, les femmes ayant une « autre » incapacité ou une incapacité de nature « inconnue » sont plus désavantagées lorsqu'elles ont 45 ans et plus. Cela pourrait signifier que lorsqu'elles étaient plus jeunes, elles étaient moins susceptibles que les femmes ayant une déficience visuelle ou une limitation de la parole de se trouver un emploi, voire une carrière, stable ou que leur incapacité fait en sorte qu'il leur est plus difficile d'acquérir des aptitudes compensatoires et d'avancer sur le plan professionnel lorsqu'elles entrent dans la cinquantaine. Enfin, cela pourrait signifier que si ces « autres » incapacités ou ces incapacités de nature « inconnue » se sont d'abord manifestées à un âge moyen ou avancé, elles perturbent davantage une vie professionnelle stable que ne le font une déficience visuelle ou une limitation de la parole et la perturbent encore plus que si elles s'étaient manifestées pendant l'enfance.

De toute évidence, ces conjectures soulèvent beaucoup plus de questions qu'elles n'offrent de réponses. Il faudra étudier davantage cette problématique, étude qui ferait idéalement appel à des données longitudinales permettant de suivre les nouvelles cohortes de femmes ayant une incapacité tout au long de leur vie adulte.



Ces tendances disparaissent presque complètement lorsque l'on examine le « revenu total » (tableau 9A de l'annexe A), parce que celui-ci combine le revenu d'emploi avec les revenus provenant de diverses sources publiques qui ne tiennent pas compte de l'âge ni de l'incapacité. Par contre, le revenu disponible du fait de la présence d'un conjoint ayant un revenu pourrait être attribuable à l'âge et à la nature de l'incapacité. Donc, les femmes de certains âges et types d'incapacité seraient plus susceptibles que d'autres femmes ayant une incapacité d'être en compagnie de tels conjoints. Toutefois, le facteur le plus étonnant est la grande constance du revenu médian total d'un type d'incapacité à l'autre (tableau 9A, annexe A).

## 6. Conclusions

---

L'une des principales intentions de la présente étude était de savoir si la combinaison de deux conditions économiquement désavantageuses - être une femme et avoir une incapacité - se révélerait deux fois plus néfaste sur le plan économique pour les personnes concernées. Plus précisément, la recherche visait à savoir si la combinaison femme-incapacité provoquait un « effet d'interaction ».

Les données analysées répondent au moins partiellement à cette question, à savoir qu'un tel effet d'interaction, s'il existe, semble être relativement faible. Les femmes ayant une incapacité sont économiquement désavantagées du fait d'être femme et du fait d'avoir une incapacité, mais chacun de ces deux facteurs semble exercer une influence qui lui est propre.

Par exemple, aux tableaux 5 et 6 (pages 9 et 10), on compare le niveau de scolarité selon le sexe et la situation vis-à-vis de l'incapacité. Dans l'ensemble, les personnes n'ayant pas d'incapacité sont moins susceptibles de n'étudier que huit ans ou moins et beaucoup plus susceptibles d'obtenir un certificat, diplôme ou grade. L'incapacité augmente légèrement avec l'écart de niveau de scolarité selon le sexe, c'est-à-dire que les femmes ayant une incapacité sont plus susceptibles que les hommes d'étudier huit ans ou moins, mais également plus susceptibles d'obtenir un certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires.

Le constat dominant est que la scolarité est tributaire de l'incapacité, et non du sexe ou d'une combinaison du sexe et de l'incapacité. Les personnes n'ayant pas d'incapacité sont environ 23 % plus susceptibles que les personnes ayant une incapacité de n'étudier que huit ans ou moins et 11 % plus susceptibles d'obtenir un certificat, diplôme ou grade d'études postsecondaires.

Les données sur l'activité figurant au graphique 2 (page 19) montrent encore moins d'interaction entre le sexe et l'incapacité. Les hommes ayant une incapacité ou non sont environ 21 % plus susceptibles d'être actifs que les femmes. Les hommes et les femmes n'ayant pas d'incapacité sont environ 29 % plus susceptibles d'être actifs que leurs homologues ayant une incapacité (lorsque la comparaison se fait selon le sexe). De ces deux facteurs, l'incapacité exerce l'influence la plus forte sur le taux d'activité, bien que le sexe exerce lui aussi une puissante influence. Pour déterminer le taux d'activité d'une population, il suffit de connaître la proportion des hommes, celle des femmes et les pourcentages de ceux et celles qui ont une incapacité, puis de les combiner. Ces données ne révèlent aucune interaction.

Au chapitre du revenu d'emploi (graphique 3, page 27), on a constaté que c'est le sexe, et non l'incapacité, qui exerce l'influence la plus forte. Qu'elles aient ou non une incapacité, les femmes touchent un revenu d'emploi nettement inférieur à celui de leurs homologues masculins.

À n'en pas douter, il faudra mener de plus amples recherches dans ce domaine avant que les chercheurs puissent légitimement tirer une conclusion solide en la matière. De plus, le fait qu'il n'y ait aucune interaction entre le sexe et l'incapacité n'a rien de réjouissant, car les femmes ayant une incapacité n'en sont pas moins doublement désavantagées de par leur sexe et leur incapacité.

En revanche, certains signes nous permettent d'être optimistes. On a constaté, du moins pour certaines incapacités, que la situation professionnelle et éducationnelle des jeunes femmes est nettement meilleure que celle de leurs consœurs plus âgées ayant la même incapacité ou de leurs consœurs du même âge ayant une autre incapacité. Dans certains cas, celui du groupe B, par exemple (incapacité liée à l'audition, à l'agilité et à la mobilité), il semble que des progrès remarquables aient été enregistrés au cours des trente dernières années, améliorations qui ont facilité l'accès de ces jeunes femmes à l'éducation et au monde du travail. Il est à espérer que tel est le cas et qu'il ne s'agit pas d'un mirage statistique et que, de plus, des progrès semblables seront accomplis chez les personnes du groupe A.

Mais à l'instar de toute conjecture, les hypothèses que nous avons formulées ne visent pas à clôturer le débat, seulement à soulever des questions méritant une étude plus approfondie. Les données examinées dans la présente recherche sont d'une richesse extraordinaire et ouvrent des avenues de recherche qui vont bien au-delà des cadres de cette brève monographie. Il est à espérer qu'en temps opportun, on fera plein usage de ces données.



**Annexe A**

**Tableaux d'appoint**



**Tableau 1A. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le sexe et l'âge, Canada**

Groupe d'âge	Femmes		Hommes	
	Nombre	% de la population totale	Nombre	% de la population totale
<b>Total - 15 ans et plus</b>	<b>1 468 245</b>	<b>14,7</b>	<b>1 326 305</b>	<b>13,9</b>
15 à 24 ans	87 640	4,3	93 685	4,5
25 à 29 ans	60 525	5,2	63 255	5,7
30 à 34 ans	79 245	7,3	85 670	7,9
35 à 39 ans	82 905	8,5	86 900	8,7
40 à 44 ans	86 620	9,0	78 670	8,3
45 à 49 ans	81 350	12,6	81 675	12,3
50 à 54 ans	96 530	15,7	110 520	19,1
55 à 59 ans	133 380	23,3	130 090	21,8
60 à 64 ans	170 750	27,4	158 225	30,2
65 à 74 ans	291 300	33,1	277 285	38,0
75 à 84 ans	228 010	51,8	128 865	43,8
85 ans et plus	69 985	75,9	31 470	67,1

**Tableau 2A. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité, l'âge et le sexe, Canada**

% de la population ayant déclaré une incapacité liée à ...

Âge et sexe	Mobilité	Agilité	Vision	Audition	Parole	Autre	Inconnue
15 ans et plus	H 54,7 F 73,2	50,0 59,6	13,0 18,7	36,8 25,4	6,7 4,9	27,4 27,2	7,5 7,1
15 à 24 ans	H 25,4 F 46,6	25,8 31,9	10,4 8,6	17,8 20,2	14,4 11,6	52,2 31,2	14,8 15,6
25 à 29 ans	H 41,4 F 49,4	33,7 37,0	10,2 10,2	17,6 18,1	9,2 9,3	32,8 31,7	15,4 10,6
30 à 34 ans	H 35,6 F 61,7	41,1 46,2	10,6 12,8	27,2 19,6	6,2 5,5	23,8 35,0	16,5 5,8
35 à 39 ans	H 52,2 F 61,4	48,8 52,5	6,1 16,3	18,3 18,0	5,4 7,4	22,5 26,5	12,1 5,4
40 à 44 ans	H 44,9 F 57,7	48,1 53,7	6,1 10,7	27,1 13,8	5,6 5,3	33,2 27,4	8,1 10,5

.../suite



**Tableau 2A. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité, l'âge et le sexe, Canada (fin)**

		% de la population ayant déclaré une incapacité liée à ...							
Âge et sexe		Mobilité	Agilité	Vision	Audition	Parole	Autre	Inconnue	
45 à 49 ans	H	56,0	55,5	14,7	28,3	4,7	28,3	6,0	
	F	68,8	63,2	12,8	19,3	5,8	26,5	5,6	
50 à 54 ans	H	57,0	53,1	11,3	31,3	6,8	21,8	9,2	
	F	75,8	66,0	16,1	18,3	3,6	28,4	5,2	
55 à 59 ans	H	60,9	54,4	10,0	36,4	4,2	22,5	6,7	
	F	78,6	62,4	10,1	22,7	3,7	24,3	4,4	
60 à 64 ans	H	66,1	56,1	13,0	38,7	5,4	25,0	5,2	
	F	81,8	68,5	14,6	16,4	2,4	24,9	4,9	
65 à 74 ans	H	58,4	50,7	12,8	49,4	6,0	22,9	3,8	
	F	80,6	64,4	20,5	25,5	3,4	24,2	3,4	
75 à 84 ans	H	66,8	58,7	25,7	57,8	8,5	28,3	1,8*	
	F	81,6	63,1	29,8	40,2	4,8	27,3	1,0	
85 ans et plus	H	76,1	71,7	31,6	69,7	8,8	37,1	--	
	F	86,0	73,3	50,6	63,2	4,4	32,2	--	

**Tableau 3A. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la gravité de l'incapacité, le sexe et l'âge, Canada**

Âge et sexe	Nombre total de personnes ayant une incapacité	% de la population totale		
		Légère	Moyenne	Grave
<b>Femmes</b>	<b>1 468 245</b>	<b>41,6</b>	<b>36,4</b>	<b>22,0</b>
15 à 24 ans	87 640	62,0	29,6	8,4
25 à 29 ans	60 525	65,2	26,4	8,4
30 à 34 ans	79 245	52,7	37,2	10,0
35 à 39 ans	82 905	54,1	31,7	14,2
40 à 44 ans	86 620	55,5	31,2	13,4
45 à 49 ans	81 350	42,9	37,2	20,0
50 à 54 ans	96 530	43,3	33,9	22,8
55 à 59 ans	133 380	40,9	40,3	18,8
60 à 64 ans	170 750	40,1	36,7	23,3
65 à 74 ans	291 300	37,6	38,9	23,4
75 à 84 ans	228 010	27,2	41,3	31,5
85 ans et plus	69 985	15,6	32,7	51,7

.../suite

**Tableau 3A. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la gravité de l'incapacité, le sexe et l'âge, Canada (fin)**

Âge et sexe	Nombre total de personnes ayant une incapacité	% de la population totale		
		Légère	Moyenne	Grave
<b>Hommes</b>	<b>1 326 305</b>	<b>50,9</b>	<b>32,4</b>	<b>16,6</b>
15 à 24 ans	93 685	70,8	22,2	7,0
25 à 29 ans	63 255	66,0	25,2	8,8
30 à 34 ans	85 670	64,0	27,2	8,8
35 à 39 ans	86 900	60,3	29,4	10,3
40 à 44 ans	78 670	61,7	28,2	10,1
45 à 49 ans	81 675	51,4	32,0	16,7
50 à 54 ans	110 520	49,6	33,1	17,4
55 à 59 ans	130 090	43,7	38,2	18,1
60 à 64 ans	158 225	42,4	38,1	19,5
65 à 74 ans	277 285	49,2	33,6	17,2
75 à 84 ans	128 865	36,8	36,0	27,3
85 ans et plus	31 470	22,6	33,3	44,1

**Tableau 4A. Personnes de 15 ans et plus ayant ou non une incapacité et vivant dans un ménage, selon la scolarité, le sexe et l'âge, Canada**

Âge et sexe	% des personnes ayant une incapacité ayant déclaré...		% des personnes n'ayant pas d'incapacité ayant déclaré...	
	0 à 8 années	Certificat, diplôme ou grade	0 à 8 années	Certificat, diplôme ou grade
<b>Femmes de</b>				
15 ans et plus	38,8	13,6	13,9	24,2
15 à 24 ans	10,0	8,5	3,2	16,7
25 à 29 ans	12,2	25,2	2,5	34,7
30 à 34 ans	13,9	21,3	5,5	33,8
35 à 39 ans	18,0	23,1	7,7	32,9
40 à 44 ans	17,0	32,3	12,9	30,4
45 à 49 ans	33,5	18,0	21,7	26,8
50 à 54 ans	38,1	14,8	28,2	19,0
55 à 59 ans	44,6	13,5	27,2	18,1
60 à 64 ans	51,7	8,5	31,3	15,1
65 ans et plus	51,0	8,8	41,6	10,6

.../suite

**Tableau 4A. Personnes de 15 ans et plus ayant ou non une incapacité et vivant dans un ménage, selon la scolarité, le sexe et l'âge, Canada (fin)**

Âge et sexe	% des personnes ayant une incapacité ayant déclaré...		% des personnes n'ayant pas d'incapacité ayant déclaré...	
	0 à 8 années	Certificat, diplôme ou grade	0 à 8 années	Certificat, diplôme ou grade
<b>Hommes de</b>				
15 ans et plus	35,9	11,4	14,0	23,3
15 à 24 ans	15,4	5,9	4,6	12,5
25 à 29 ans	14,9	10,3	3,8	30,4
30 à 34 ans	11,4	20,4	4,6	31,3
35 à 39 ans	15,9	19,7	9,3	32,4
40 à 44 ans	21,9	15,2	10,3	31,8
45 à 49 ans	30,3	20,2	20,0	27,2
50 à 54 ans	30,6	11,0	25,9	25,4
55 à 59 ans	40,7	11,9	30,5	19,6
60 à 64 ans	41,5	10,0	40,2	15,1
65 ans et plus	53,6	7,5	44,7	11,8

**Tableau 5A. Femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon l'âge, la scolarité et la nature de l'incapacité, Canada**

		% de déclarants selon l'âge												
Plus haut niveau de scolarité		15 ans et plus	15 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus		
		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Total,</b>		38,8	10,0	12,2	13,8	18,0	17,0	33,6	38,1	44,6	51,7	51,0		
<b>0 à 8 ans</b>														
Mobilité		42,0	10,3	11,3	9,9	15,4	21,3	35,0	39,8	48,2	53,2	51,4		
Agilité		41,8	11,1	18,7	16,4	18,1	18,5	35,1	38,0	47,6	49,7	51,2		
Vision		51,2	33,4	41,7	18,9	29,7	20,8	26,3	50,0	49,0	61,3	58,2		
Audition		43,6	12,3	11,4*	10,6	9,0*	19,5	34,8	45,4	41,9	57,3	53,1		
Parole		47,5	34,6	46,7	45,5	51,6	26,5*	34,2	54,4	45,3	51,6	58,0		
Autre		47,5	22,7	28,3	18,3	34,0	22,5	46,7	41,7	57,3	60,8	60,7		
Inconnue		19,3	--	--	--	--	--	--	14,0*	15,9*	62,7	41,0		
<b>Certificate/diplôme ou grade</b>		13,6	8,5	25,2	21,3	23,1	32,3	18,0	14,8	13,5	8,5	8,8		
Mobilité		11,7	3,6*	22,2	22,9	24,7	26,1	15,0	13,6	10,3	8,6	8,3		
Agilité		12,4	8,1	16,8	25,1	26,4	26,9	14,8	13,6	11,4	8,5	8,9		
Vision		8,8	--	--	18,0	10,5	25,5	14,5	--	13,7	4,8*	7,4		
Audition		13,1	10,3	12,6*	27,8	17,4	37,6	22,6	15,0	15,8	6,8	10,2		
Parole		7,3	--	17,5*	--	11,7*	--	22,7*	--	--	--	4,6*		
Autre		10,1	4,0*	16,2	22,5	10,6	31,6	8,0	13,6	5,9	5,2	6,7		
Inconnue		25,9	14,2	52,0	30,4*	17,4*	43,7	32,8*	44,7	46,5	--	9,0*		

**Tableau 6A. Femmes de 15 à 64 ans ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité, l'âge et la situation vis-à-vis de l'activité, Canada**

Situation vis-à-vis de l'activité	Nature de l'incapacité							Inconnue
	Total	Mobilité	Agilité	Vision	Audition	Parole	Autre	
<b>Total, 15 à 64 ans</b>	<b>878 950</b>	<b>594 240</b>	<b>492 385</b>	<b>111 010</b>	<b>162 775</b>	<b>48 045</b>	<b>243 755</b>	<b>62 210</b>
Inactives	540 320	396 850	330 200	81 730	99 105	33 435	169 950	30 690
Actives occupées	324 815	189 135	153 000	27 650	61 875	13 505	70 475	30 980
en chômage	269 530	151 595	126 830	23 570	54 555	11 630	54 810	25 885
Non déclarée	55 285	37 545	26 165	4 080	7 320	1 875	15 660	5 090
	13 815	8 250	9 190	1 630	1 795	1 105*	3 330	--
<b>Total, 15 à 24 ans</b>	<b>87 640</b>	<b>40 870</b>	<b>27 935</b>	<b>7 575</b>	<b>17 680</b>	<b>10 130</b>	<b>27 305</b>	<b>13 715</b>
Inactives	44 500	22 680	14 615	4 700	8 425	6 955	17 155	6 015
Actives occupées	42 020	17 655	12 895	2 800	8 980	2 790	9 630	7 585
en chômage	33 380	12 160	9 540	1 895	7 315	1 920	6 860	6 515
Non déclarée	8 640	5 500	3 350	905*	1 665	870*	2 770	1 070
	1 120*	--	--	--	--	--	--	--
<b>Total, 25 à 29 ans</b>	<b>60 525</b>	<b>29 895</b>	<b>22 380</b>	<b>6 145</b>	<b>10 960</b>	<b>5 610</b>	<b>19 195</b>	<b>6 420</b>
Inactives	23 790	10 940	10 845	3 450	3 990	2 830	10 130	3 195
Actives occupées	36 005	18 520	11 130	2 600	6 800	2 550	8 660	3 190
en chômage	26 335	12 675	9 345	2 220	6 025	2 290	6 545	2 210
Non déclarée	9 670	5 845	1 785	--	775*	--	2 115	980*
	735*	--	--	--	--	--	--	--

.../suite

**Tableau 6A. Femmes de 15 à 64 ans ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité, l'âge et la situation vis-à-vis de l'activité, Canada (suite)**

Situation vis-à-vis de l'activité	Nature de l'incapacité							
	Total	Mobilité	Agilité	Vision	Audition	Parole	Autre	Inconnue
<b>Total, 30 à 34 ans</b>	<b>79 245</b>	<b>48 900</b>	<b>36 625</b>	<b>10 105</b>	<b>15 560</b>	<b>4 330</b>	<b>27 740</b>	<b>4 610</b>
Inactives	37 315	21 260	18 795	7 415	6 600	2 540	15 645	1 540
Actives occupées	41 250	27 165	17 490	2 575	8 885	1 715	11 830	3 050
en chômage	36 875	25 260	15 930	2 000	7 900	1 580	10 620	2 450
Non déclarée	4 375	1 910	1 560	575*	985*	--	1 210*	600*
	685	--	--	--	--	--	--	--
<b>Total, 35 à 39 ans</b>	<b>82 905</b>	<b>50 885</b>	<b>43 540</b>	<b>13 500</b>	<b>14 920</b>	<b>6 160</b>	<b>21 955</b>	<b>4 490</b>
Inactives	35 960	24 375	20 600	5 820	7 545	3 410	13 905	1 305
Actives occupées	46 455	26 245	22 620	7 590	7 320	2 725	7 830	3 170
en chômage	39 110	21 295	19 970	7 085	6 540	2 610	5 805	2 905
Non déclarée	7 345	4 950	2 650	--	780*	--	2 030	--
	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>Total, 40 à 44 ans</b>	<b>86 620</b>	<b>49 960</b>	<b>46 540</b>	<b>9 300</b>	<b>11 940</b>	<b>4 625</b>	<b>23 735</b>	<b>9 090</b>
Inactives	41 510	27 740	23 855	7 255	4 675	3 415	14 170	1 460
Actives occupées	44 270	21 575	22 160	1 965	7 160	1 185*	9 365	7 570
en chômage	35 835	17 185	16 530	1 575*	6 290	1 090*	8 300	5 820
Non déclarée	8 435	4 390	5 630	--	865*	--	1 065*	1 750
	835*	645*	--	--	--	--	--	--

.../suite



**Tableau 6A. Femmes de 15 à 64 ans ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité, l'âge et la situation vis-à-vis de l'activité, Canada (suite)**

Situation vis-à-vis de l'activité	Nature de l'incapacité							
	Total	Mobilité	Agilité	Vision	Audition	Parole	Autre	Inconnue
<b>Total, 45 à 49 ans</b>	<b>81 350</b>	<b>55 985</b>	<b>51 445</b>	<b>10 450</b>	<b>15 675</b>	<b>4 705</b>	<b>21 530</b>	<b>4 560</b>
Inactives	41 565	29 690	27 655	5 685	8 025	3 235	13 140	2 290
Actives occupées	38 770	25 530	23 175	4 665	7 425	1 395	7 890	2 215
en chômage	34 280	21 600	20 180	4 370	6 715	1 270	7 100	2 100
Non déclarée	4 490	3 930	2 995	--	710*	--	790*	--
	1 020*	765*	620*	--	--	--	--	--
<b>Total, 50 à 54 ans</b>	<b>96 530</b>	<b>73 200</b>	<b>63 730</b>	<b>15 570</b>	<b>17 680</b>	<b>3 450</b>	<b>27 425</b>	<b>5 050</b>
Inactives	65 380	52 965	44 325	12 085	13 690	2 960	20 590	2 780
Actives occupées	29 230	18 560	18 670	3 155	3 650	--	6 380	2 260
en chômage	26 300	16 095	16 560	2 690	3 075	--	5 300	2 205
Non déclarée	2 930	2 465	2 110	--	575*	--	1 080*	--
	1 920	1 675	740*	--	--	--	--	--
<b>Total, 55 à 59 ans</b>	<b>133 380</b>	<b>104 800</b>	<b>83 295</b>	<b>13 490</b>	<b>30 290</b>	<b>4 925</b>	<b>32 365</b>	<b>5 830</b>
Inactives	100 675	82 100	67 755	11 625	20 275	4 220	28 430	4 070
Actives occupées	31 185	21 545	14 580	1 555	9 695	620*	3 495	1 610
en chômage	26 995	17 785	12 560	1 090*	9 080	--	2 705	1 440
Non déclarée	4 190	3 765	2 015	--	615*	--	790*	--
	1 525	1 155	965*	--	--	--	--	--

.../suite

**Tableau 6A. Femmes de 15 à 64 ans ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité, l'âge et la situation vis-à-vis de l'activité, Canada (fin)**

Situation vis-à-vis de l'activité	Nature de l'incapacité							
	Total	Mobilité	Agilité	Vision	Audition	Parole	Autre	Inconnue
<b>Total, 60 à 64 ans</b>	<b>170 750</b>	<b>139 745</b>	<b>116 895</b>	<b>24 880</b>	<b>28 075</b>	<b>4 110</b>	<b>42 500</b>	<b>8 450</b>
Inactives	149 630	125 100	101 765	23 700	25 880	3 870	36 785	8 035
Actives	15 640	12 335	10 290	745*	1 960	--	5 395	--
occupées	10 430	7 540	6 215	655*	1 620	--	1 575	--
en chômage	5 210	4 795	4 070	--	--	--	3 820	--
Non déclarée	5 485	2 310	4 845	--	--	--	--	--

**Table 7A. Femmes de 15 à 64 ans occupées, ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité et la profession, Canada**

Profession	Nature de l'incapacité							
	Total	Mobilité	Agilité	Vision	Audition	Parole	Autre	Inconnue
<b>Total - toutes les professions</b>	<b>269 530</b>	<b>151 595</b>	<b>126 830</b>	<b>23 570</b>	<b>54 555</b>	<b>11 630</b>	<b>54 810</b>	<b>25 885</b>
Cadres supérieures	605*	--	--	--	--	--	--	--
Cadres intermédiaires et autres cadres	9 995	7 060	5 115	865*	1 035*	--	705*	730*
Professionnelles	34 605	19 255	15 895	1 515	5 160	910*	3 145	5 290
Semi-professionnelles et techniciennes	17 710	11 615	7 745	2 890	2 320	830*	9 095	1 585
Surveillantes	6 450	4 490	4 550	1 705	2 840	--	1 915	--
Contremaîtresses	1 500	1 155*	1 155*	--	--	--	--	--
Employées de bureau	79 325	40 870	33 840	6 475	19 475	2 010	14 135	6 845
Employées du secteur de la vente	23 650	14 160	12 820	775*	3 490	--	4 370	2 475
Employées du secteur des services	31 950	17 330	14 740	3 220	6 160	1 750	4 865	3 915
Travailleuses qualifiées et artisanes	2 940	1 630	1 910	--	--	--	575	--
Travailleuses manuelles spécialisées	15 375	6 635	5 900	1 030*	6 445	635*	5 335	1 335
Autres travailleuses manuelles	30 025	18 800	16 180	2 090	3 775	1 755	4 995	1 870
Profession non déclarée	15 395	8 225	6 795	2 825	2 965	2 935	5 595	1 405

**Tableau 8A. Revenu d'emploi médian des femmes de 15 à 64 ans ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité et l'âge, Canada**

Groupe d'âge	Nature de l'incapacité							
	Total	Mobilité	Agilité	Vision	Audition	Parole	Autre	Inconnue
<b>Total - 15 à 64 ans</b>	<b>8 360</b>	<b>8 360</b>	<b>8 360</b>	<b>10 500</b>	<b>8 000</b>	<b>7 000</b>	<b>6 200</b>	<b>8 650</b>
15 à 24 ans	3 000	2 035	5 000	2 405	3 000	3 000	3 000	3 000
25 à 29 ans	8 000	8 000	6 715	3 100	8 000	3 000	4 000	25 875
30 à 34 ans	10 520	12 440	10 000	2 350	7 000	3 000	20 000	12 000
35 à 39 ans	10 000	8 350	11 000	11 000	8 000	13 590	8 000	13 000
40 à 44 ans	10 000	10 000	10 000	23 770	5 000	23 770	8 100	7 500
45 à 49 ans	8 000	9 500	9 025	13 500	8 160	8 000	10 600	6 375
50 à 54 ans	8 000	9 685	6 000	18 000	15 070	4 495*	4 410	10 515
55 à 59 ans	12 945	9 000	9 225	12 000	12 945	10 000*	6 565	6 400
60 à 64 ans	6 285	5 305	5 830	4 000	6 000	--	2 630	8 650

**Tableau 9A. Revenu total médian des femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la nature de l'incapacité et l'âge, Canada**

Groupe d'âge	Nature de l'incapacité							
	Total	Mobilité	Agilité	Vision	Audition	Parole	Autre	Inconnue
<b>Total</b>	<b>8 170</b>	<b>8 040</b>	<b>8 000</b>	<b>8 305</b>	<b>8 330</b>	<b>7 200</b>	<b>7 500</b>	<b>8 405</b>
15 à 24 ans	3 960	3 500	5 130	4 225	3 600	4 225	4 355	2 300
25 à 29 ans	7 700	9 640	5 380	5 160	8 200	4 965	4 960	15 425
30 à 34 ans	10 185	12 440	11 110	9 610	7 900	4 670	8 295	9 685
35 à 39 ans	10 000	9 760	10 000	8 545	9 220	6 640	8 000	13 000
40 à 44 ans	10 000	8 595	8 310	18 000	14 720	15 230	10 625	10 840
45 à 49 ans	7 805	7 550	7 120	7 500	8 000	5 995	6 400	7 805
50 à 54 ans	7 295	6 925	7 980	6 800	5 575	4 750	5 575	8 000
55 à 59 ans	6 365	5 700	6 000	5 245	9 270	5 305	5 005	2 365
60 à 64 ans	5 805	5 500	5 500	5 015	5 195	5 790	5 805	13 200
65 ans et plus	8 330	8 325	8 305	8 305	8 435	8 010	8 305	8 860



## **Annexe B**

### **Plan d'échantillonnage**





## Plan d'échantillonnage

---

### Facteurs du plan d'échantillonnage

L'Enquête sur la santé et les limitations d'activités comprend deux échantillons distincts: les ménages et les établissements. Un ménage se définit comme une personne ou un groupe de personnes (autre que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il se compose habituellement d'un groupe familial, avec ou sans chambreurs, employés, etc. Il peut aussi se composer de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. L'échantillon des ménages comprenait également certains types de logements collectifs, comme les hôtels, les motels, les YMCA/YWCA et les résidences d'étudiants, dans les cas où les occupants n'avaient pas un autre lieu habituel de résidence. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Comme dans le cas du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage.

Les personnes vivant dans un ménage qui ont participé à l'ESLA ont été identifiées à partir des réponses à la question sur l'incapacité fournie dans le questionnaire complet du recensement de 1986, rempli par 20 % des ménages canadiens. Cette question était plutôt générale, et les recensés devaient indiquer s'ils étaient limités dans la nature ou l'importance de leurs activités par suite d'un problème de santé ou de leur état de santé. Cette question avait déjà été utilisée lors d'une enquête antérieure sur l'incapacité, et les résultats obtenus alors avaient révélé que la question permettait d'identifier la population ayant une incapacité grave et une partie de la population ayant une incapacité moins grave. Un certain nombre de personnes correspondant à cette dernière catégorie peuvent avoir répondu «Non» à la question posée lors du recensement.

On a alors sélectionné quelque 112 000 personnes qui ont répondu «Oui» à la question sur l'incapacité de façon à représenter les personnes de divers âges ayant une incapacité. Les questions posées portaient notamment sur le fait d'avoir de la difficulté à accomplir les activités quotidiennes ou d'être incapable de les accomplir et visaient à déterminer plus précisément si les personnes avaient des limitations chroniques dues à un problème de santé ou à leur état de santé. Ces questions relatives aux activités quotidiennes (désignées dans le reste du texte par l'expression «questions de sélection») permettaient également d'identifier la nature et la gravité de l'incapacité de la personne. Environ 22 040 personnes sur les 112 000 ayant déclaré, dans le questionnaire du recensement, être limitées dans leurs activités quotidiennes ont, à l'occasion du suivi subséquent, dit n'avoir aucune difficulté à accomplir aucune de leurs activités quotidiennes. Comme une telle

réponse indiquait que la personne ne souffrait pas d'une limitation (ou d'une incapacité) chronique, ces répondants ont été exclus des estimations relatives à la population ayant une incapacité. Sur les 112 000 personnes, il y avait à peu près 11 735 non-répondants.

Étant donné le risque que, parmi les personnes ayant une incapacité moins grave, certaines aient pu répondre «Non» à la question sur l'incapacité posée dans le questionnaire du recensement, on a sélectionné 72 500 de ces répondants pour les interviewer par téléphone et leur poser les mêmes questions de sélection. Environ 3 910 personnes ont répondu «Oui» à ces questions et elles ont donc été incluses dans l'enquête à titre de personnes ayant une incapacité. Il convient de souligner que, comme on pouvait s'y attendre, une analyse subséquente des données a révélé que ces 3 910 personnes étaient plus jeunes et avaient une incapacité moins grave, de sorte qu'elles étaient moins limitées dans leurs activités en raison de leur incapacité que les personnes qui ont répondu «Oui» à la question relative à l'incapacité posée dans le questionnaire du recensement. Sur les 72 500 personnes, il y avait à peu près 5 270 non-répondants.

On peut obtenir une description plus détaillée du plan d'échantillonnage et des différences entre les deux échantillons de ménages en communiquant avec l'équipe du programme des enquêtes postcensitaires ou en s'adressant au personnel des bureaux régionaux de Statistique Canada.

Un échantillon d'environ 20 000 personnes résidant dans des établissements offrant des soins médicaux a également été sélectionné afin d'assurer que toutes les personnes ayant une incapacité sont bien représentées dans l'échantillon final.

Les cinq genres d'établissements compris dans l'ESLA sont :

- les orphelinats et les foyers pour enfants;
- les centres de soins spéciaux et les établissements pour personnes âgées et malades chroniques;
- les hôpitaux généraux;
- les hôpitaux psychiatriques; et
- les centres de traitement et les établissements pour handicapés physiques.

Le recensement de la population de 1986 a permis de dresser une liste d'établissements, à partir de laquelle on a choisi un échantillon dans chaque province, selon le genre et la taille des établissements.

Pour chacun des établissements choisis, on a établi un échantillon de résidents selon la liste fournie par l'établissement. Cette liste comprenait les résidents qui vivaient, au 1er mars 1987, dans l'établissement et qui avaient demeuré dans un établissement pendant une période continue de six mois ou plus.

Les données que contient la présente publication ont été pondérées de façon à avoir une estimation de l'ensemble de la population ayant une incapacité. Le tableau ci-après donne à l'utilisateur une idée générale de la répartition de cette population selon le type d'échantillon.

**Nombre de personnes ayant une incapacité  
selon le type d'échantillon**

	Nombre	%
1. Échantillon des ménages		
• «Oui» à la question du recensement relative à l'incapacité	1 835 980	55,3
• «Non» à la question du recensement relative à l'incapacité	1 233 620	37,2
2. Échantillon des établissements	247 275	7,5
3. TOTAL	3 316 875	100,0

## Qualité des données

Toutes les statistiques obtenues à partir de la base de données de l'ESLA sont des estimations fondées sur une enquête probabiliste menée auprès d'une fraction seulement de la population canadienne (environ 1 personne sur 25 dans la strate des personnes ayant répondu «Oui» et 1 personne sur 300 dans la strate des personnes ayant répondu «Non»). Par conséquent, ces statistiques sont susceptibles d'erreurs qu'on peut regrouper en deux catégories: les erreurs qui sont dues à l'échantillonnage et celles qui ne le sont pas.

L'erreur d'échantillonnage est la différence entre une estimation dérivée de l'échantillon et celle qui aurait été obtenue par un recensement de la population utilisant les mêmes procédures de collecte de données. Dans le cadre d'un sondage probabiliste tel que l'ESLA, on peut estimer cette erreur à partir des données de l'enquête. La mesure de l'erreur utilisée est l'écart-type de l'estimation. Des données ont été supprimées dans les tableaux lorsque l'erreur d'échantillonnage d'une estimation est supérieure à 25 % de l'estimation elle-même. Dans de tels cas, le symbole «--» est imprimé dans la case correspondante du tableau. Lorsque l'erreur estimée se situe entre 16,5 % et 25 %, l'estimation correspondante est accompagnée du symbole «\*» dans le tableau. Il convient d'utiliser ces estimations avec prudence.

Toutes les autres formes d'erreurs (erreurs d'observation, de réponse, de traitement et de non-réponse) sont des erreurs qui ne sont pas dues à l'échantillonnage. En général, il est difficile d'identifier et d'évaluer l'importance de plusieurs de ces erreurs.

Les erreurs d'observation se produisent lorsqu'il existe des différences entre la population cible et la population échantillonnée. Dans le cas de l'ESLA, l'intégration de l'enquête à la structure du recensement de la population a permis de réduire grandement ce type d'erreur. Seuls un certain nombre de réserves indiennes et de logements collectifs n'ont pas été considérés dans le processus d'échantillonnage, mais leur importance est négligeable au niveau de la population totale. Par conséquent, les erreurs d'observation ne devraient pas avoir d'influence significative sur les données de l'ESLA.

Toute enquête statistique souffre d'un certain pourcentage de non-réponse parmi l'échantillon sélectionné. La non-réponse est totale lorsque, pour une raison ou une autre, une personne choisie n'a pu être interviewée pour les fins de l'enquête. La non-réponse est partielle lorsque seulement une partie du questionnaire a été remplie. L'erreur due à la non-réponse dépend du niveau et, surtout, des différences qui peuvent exister entre les caractéristiques de l'échantillon des répondants et celles de l'échantillon des non-répondants. En principe, plus ces différences sont marquées, plus l'impact sur l'exactitude des estimations sera grand.

En ce qui concerne l'ESLA, le taux de réponse obtenu (90%) se compare favorablement au taux habituellement observé dans ce type d'enquête. De plus, diverses mesures ont été mises en oeuvre pour diminuer le biais causé par le nombre de non-réponses, notamment en ajustant les données à la répartition de certaines caractéristiques démographiques obtenues par le recensement. Le taux de réponse était également élevé pour la plupart des questions particulières. Dans les tableaux, les non-réponses apparaissent comme «Inconnu» ou «Non déclaré».



## **Annexe C**

### **Définitions**





## Définitions

---

### Définition de l'incapacité

*«Dans le contexte de l'expérience de la santé, l'incapacité est toute réduction ou absence (résultant d'une déficience) de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale par un être humain»<sup>1</sup>*

Avec le développement de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps, l'Organisation mondiale de la santé a établi un cadre à l'intérieur duquel on peut mesurer la conséquence d'une maladie. Le concept d'«incapacité» a été mis en application par le biais d'une série de questions connues comme les «activités quotidiennes».<sup>2</sup>

Dans le cadre de la base de données nationale sur l'incapacité, l'approche des limitations fonctionnelles a été utilisée pour la population adulte (âgée de 15 ans et plus) à l'aide d'une version modifiée des questions portant sur les «activités quotidiennes». Les personnes ne sont pas considérées comme ayant une incapacité si elles utilisent un appareil spécial qui élimine complètement la limitation : par exemple, une personne utilisant une prothèse auditive et déclarant qu'il n'y a aucune limitation lorsqu'elle l'utilise ne serait pas incluse dans la base de données. La notion de durée a également été considérée comme paramètre additionnel : la limitation devait être présente pour au moins six mois, c'est-à-dire qu'elle avait duré ou devait durer au moins six mois.

Pour les enfants âgés de moins de 15 ans, l'ESLA a fait appel à une approche générale des limitations ainsi qu'à une liste d'affections chroniques et à une autre concernant les appareils spéciaux. Une réponse positive à l'une ou l'autre de ces trois catégories indiquait une incapacité.

---

<sup>1</sup> *Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps, Organisation mondiale de la santé, 1980, p. 143.*

<sup>2</sup> *Mesurer l'incapacité, Organisation de coopération et de développement économiques, étude spéciale n°5, 1982.*

## Nature de l'incapacité

- Mobilité :** limitation dans la capacité de marcher, de se déplacer d'une pièce à l'autre, de transporter un objet sur dix mètres ou de se tenir debout pendant de longues périodes.
- Agilité :** limitation dans la capacité de se pencher, de s'habiller ou de se déshabiller, de se mettre au lit et de sortir du lit, de se couper les ongles d'orteils, de se servir de ses doigts pour saisir ou manier un objet, d'atteindre quelque chose ou de couper ses aliments.
- Vision :** limitation dans la capacité de lire les caractères ordinaires d'un journal ou de voir quelqu'un à quatre mètres, même avec des verres.
- Audition :** limitation dans la capacité d'entendre ce qui se dit lors d'une conversation avec une personne, ou avec deux personnes ou plus, même en portant une prothèse auditive.
- Parole :** limitation dans la capacité de parler et d'être compris.
- Autre :** limitation à cause de difficultés d'apprentissage ou à cause d'un désordre émotif ou psychiatrique, ou à cause d'un retard de développement.
- Inconnue :** limitation dont la nature n'est pas spécifiée.

## Gravité de l'incapacité

Une échelle visant à mesurer la gravité de l'incapacité a été mise au point à partir des réponses obtenues aux questions de sélection ainsi qu'à deux questions supplémentaires sur l'utilisation d'appareils servant aux incapacités visuelles et auditives. (Afin d'obtenir une description plus détaillée, il suffit de communiquer avec les responsables du programme des enquêtes postcensitaires.) Les résultats provenaient tout d'abord de l'addition des résultats individuels relatifs à la gravité de l'incapacité pour toutes les questions de sélection, calculant un point pour chaque perte partielle d'une fonction et deux points pour chaque perte totale d'une fonction (c'est-à-dire complètement incapable d'exécuter une fonction). Le résultat est classé par catégorie de la façon suivante:

léger	-	moins de 5 points
moyen	-	de 5 à 10 points
grave	-	11 points et plus

## **Activité sur le marché du travail**

Activité sur le marché du travail des personnes en âge de travailler qui, au cours de la semaine précédant le dénombrement, faisaient partie de la population active occupée ou étaient en chômage. Les autres personnes en âge de travailler qui n'étaient ni occupées ni en chômage sont classées dans la catégorie des inactifs. Les données sont disponibles pour les personnes âgées de 15 à 64 ans, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions.

### **Personnes occupées**

Personnes qui, au cours de la semaine précédant le dénombrement:

- (a) avaient fait un travail quelconque, à l'exclusion des travaux ménagers, des travaux d'entretien ou des réparations effectués à la maison de même que du bénévolat; ou
- (b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise à cause d'un conflit de travail à leur lieu de travail, d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, de vacances, ou encore pour d'autres raisons.

Les données sont disponibles pour les adultes âgés de 15 à 64 ans, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions.

### **Chômeurs(euses)**

Personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement:

- (a) étaient sans travail, mais avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêtes à travailler; ou
- (b) avaient été mises à pied mais prévoyaient reprendre leur emploi; ou
- (c) avaient pris des dispositions précises en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Les données sont disponibles pour les adultes âgés de 15 à 64 ans, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions.

## **Inactifs**

Personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement, ne voulaient pas ou ne pouvaient pas travailler compte tenu des conditions existant sur le marché du travail. Sont incluses, les personnes qui avaient cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes, mais qui n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine de référence, de même que les personnes qui n'avaient pas travaillé, n'avaient pas d'emploi auquel elles devaient se présenter au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence et n'avaient pas été temporairement mises à pied ni n'avaient cherché de travail pendant cette période. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 à 64 ans, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions.

## **Taux de chômage**

Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage d'un groupe particulier (âge, sexe, état matrimonial, etc.) est le nombre de chômeurs dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population active dans le même groupe.

## **Taux d'activité**

Le taux d'activité représente la population active exprimée en pourcentage de la population de 15 à 64 ans. Le taux d'activité d'un groupe particulier (âge, sexe, état matrimonial, etc.) est la population active dans ce groupe exprimée en pourcentage de la population dans le même groupe.

## **Annexe D**

### **Produits et publications de l'ESLA**



## Produits et publications de l'ESLA

---

Maintenant disponible...

### Service de données personnalisées de l'ESLA

Le Service de données personnalisées de l'ESLA permet aux utilisateurs de bien cerner leurs besoins en matière de données sur les personnes ayant une incapacité. Moyennant l'aide d'un conseiller technique de l'ESLA, ces besoins se transforment en tableaux ou en rapports analytiques (prix négociables).

L'ESLA peut vous renseigner sur des villes, de grandes municipalités ou des groupements de municipalités de moindre envergure. Au besoin, le Service des données personnalisées de l'ESLA regroupera des régions géographiques de façon à combler vos exigences particulières.

### Publications

Les bulletins éclairés sont une série de comptes rendus d'une page portant sur des données pertinentes tirées de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités. Jusqu'à maintenant, on s'y est penché sur le transport, le logement, les loisirs, l'emploi et l'éducation, et ce tant à l'échelle nationale que provinciale. On peut également se procurer des bulletins renfermant de l'information d'ordre national sur les personnes âgées et les personnes ayant une incapacité vivant dans les établissements. Les bulletins sont gratuits.

\*

Le Guide de l'utilisateur de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités explique le contexte de l'ESLA, résume la méthodologie employée, reproduit les questionnaires de l'Enquête et présente une liste de certaines variables du recensement ainsi que les modalités de commande pour des totalisations par le biais du Service de données personnalisées de l'ESLA. Cette publication est gratuite.

\*

**L'incapacité et le marché du travail - Une analyse des personnes inactives ayant une incapacité**, par Gary L. Cohen (15 \$), fait ressortir les principaux facteurs associés à l'inactivité élevée des personnes ayant une incapacité et faisant face à des limitations. Ce rapport fait surtout des comparaisons entre les personnes ayant une incapacité qui étaient actives et celles qui étaient inactives.

\*

**Profil de trois catégories de personnes ayant une incapacité**, par Gary L. Cohen (15 \$), examine la population ayant une incapacité sous trois angles : les personnes qui ne sont pas limitées au travail par leur affection ou leur problème de santé, celles qui le sont mais qui peuvent travailler et celles qui sont totalement incapables de travailler. L'auteur y fait ressortir les différences et les ressemblances qui existent entre les trois catégories.

\*

**Faits saillants : Personnes ayant une incapacité au Canada** (numéro 82-602 au catalogue, 25 \$, 30 \$ à l'extérieur du Canada) renferme les données relatives à certains groupes d'âge pour le Canada, les provinces et les territoires. On y trouve des données sur les personnes vivant dans un ménage ainsi que de l'information sur la nature et la gravité de l'incapacité, les habitudes de vie, les frais supplémentaires, le revenu et les obstacles auxquels font face les personnes ayant une incapacité dans l'exercice de leurs activités quotidiennes.

\*

**Les profils infraprovinciaux et infraterritoriaux** renferment des données de l'ESLA semblables à celles présentées dans la publication 82-602 mentionnée ci-dessus, mais à un niveau géographique plus détaillé.

Chaque profil renferme des données se rapportant à certaines régions métropolitaines de recensement (s'il y a lieu) ainsi que des données pour certaines municipalités ou certains groupements de municipalités. Cette série comprend des :

**Données infraprovinciales pour...**

	N <sup>o</sup> au cat.
Terre-Neuve	82-603
l'Île-du-Prince-Édouard	82-604
la Nouvelle-Écosse	82-605
le Nouveau-Brunswick	82-606
le Québec	82-607
l'Ontario	82-608
le Manitoba	82-609
la Saskatchewan	82-610
l'Alberta	82-611
la Colombie-Britannique	82-612

**Données infraterritoriales pour...**

le Yukon	82-613
les Territoires du Nord-Ouest	82-614

Les publications se vendent 26 \$ l'exemplaire (31 \$ à l'extérieur du Canada) sauf celles de l'Ontario et du Québec, qui coûtent 30 \$ chacune (36 \$ à l'extérieur du Canada). La série complète vous est offerte à prix réduit, soit 256 \$.



## **Fichiers de microdonnées**

Le premier fichier de microdonnées renferme environ 132 000 enregistrements non identifiables de répondants **adultes âgés de 15 ans et plus** (71 900 adultes ayant une incapacité et 60 000 adultes n'ayant pas d'incapacité) **vivant dans les ménages**. Les totalisations sont disponibles à l'échelle canadienne, provinciale et territoriale et pour huit régions métropolitaines de recensement (RMR) : St. John's, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver. Tout enregistrement non compris dans l'une de ces RMR sera accompagné d'un code de désignation géographique (urbaine ou rurale).

Le fichier de microdonnées coûte 3 000 \$. Chaque fichier est accompagné d'une documentation intégrale, en l'occurrence un cliché d'articles et une description complète des 553 variables. Il est possible d'utiliser des progiciels statistiques courants tels que SPSS et SAS afin de produire des totalisations à partir de ce fichier.

\*

Le deuxième fichier de microdonnées contient environ 17 400 enregistrements non identifiables **d'adultes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité vivant dans les établissements de santé**. Dans le cas de ce fichier, les totalisations sont disponibles pour le Canada (sauf le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) et les provinces et selon deux types d'établissements : les centres et les établissements de soins spéciaux pour les personnes âgées et les personnes atteintes d'une maladie chronique, et les autres établissements. Ce fichier de microdonnées (documentation intégrale comprise) coûte 1 500 \$.

\*

Le troisième fichier de microdonnées comprend environ 35 160 enregistrements non identifiables **d'enfants âgés de 0 à 14 ans vivant dans un ménage et ayant une incapacité/n'ayant pas d'incapacité**. Les totalisations sont disponibles pour le Canada et les régions, soit l'Est, le Québec, l'Ontario et l'Ouest (incluant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest). Ce fichier de microdonnées (documentation intégrale comprise) coûte 1 000 \$.

Paraîtront en 1990...

## **Publications**

**Rapports thématiques spéciaux** - Il s'agit d'une série de neuf rapports. Chacun se penchera sur un segment particulier de la population ayant une incapacité ou discutera d'une facette clé de la vie de l'ensemble de la population ayant une incapacité. En plus du présent rapport, la série comprendra:

### **Obstacles auxquels font face les personnes âgées ayant une incapacité au Canada**

Ce rapport analysera les caractéristiques des personnes âgées ayant une incapacité vivant dans les établissements et de celles vivant dans les ménages. Pour la première fois au Canada, un rapport analysera en profondeur l'ampleur des obstacles à l'autonomie et les réalisations en matière de soutien des personnes âgées ayant une incapacité.

On y documentera les défis que doivent relever les personnes âgées ayant une incapacité aux chapitres du revenu, de l'éducation, du transport, des loisirs et des divertissements, de l'accessibilité au logement ainsi que de la disponibilité d'appareils, de dispositifs, de services et de soutiens spéciaux. Numéro 82-602 volume 1 au catalogue, disponible le 13 août 1990; 35 \$ (42 \$ US États-Unis, 49 \$ US autres pays).

### **L'utilisation d'appareils spéciaux par les personnes ayant une incapacité**

Ce rapport mettra l'accent sur l'usage de dispositifs spéciaux par les adultes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité et résidant dans les ménages. Il présentera une vaste gamme d'informations, notamment sur les appareils spéciaux selon la nature et la gravité des incapacités. L'information sera disponible pour le Canada, les provinces et les territoires.

### **Caractéristiques de la situation des personnes ayant une incapacité vis-à-vis de l'emploi et du revenu**

Ce rapport présentera de l'information sur le lien entre l'incapacité, l'emploi et le revenu. Données de l'ESLA et du recensement de la population de 1986 à l'appui, on y étudiera les différences qui existent entre les personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité et celles qui n'en ont pas sous le rapport de l'activité sur le marché du travail.

On y mettra l'accent sur les Canadiens qui ont une incapacité et qui sont capables de travailler et ceux qui en sont incapables. On y présentera aussi les résultats touchant les personnes ayant une incapacité qui sont retournées aux études après avoir été atteintes d'une incapacité et celles qui n'y sont pas retournées.

## **Enfants ayant une incapacité au Canada**

Ce rapport analysera les caractéristiques des enfants ayant une incapacité selon leur âge, leur sexe ainsi que le type et la gravité de l'incapacité. Il y est également question des répercussions de l'incapacité sur différents aspects de la vie tels que la scolarité, les loisirs et la capacité de se déplacer.

## **La cécité et la déficience visuelle au Canada**

Ce rapport analysera les données de l'ESLA se rapportant aux personnes atteintes de déficience visuelle selon la province, l'âge au début de la déficience, le sexe ainsi que la gravité et la cause de l'incapacité. On y comparera les personnes atteintes d'une déficience visuelle avec la population voyante selon des variables telles que l'état matrimonial, la structure de la famille, la scolarité, l'emploi et le revenu et la participation à des activités de loisir.

## **Profil des Canadiens vivant dans les établissements de santé**

Ce rapport tracera le profil des adultes ayant une incapacité qui vivent dans les établissements de santé. On y examinera et comparera ces personnes avec leurs pairs vivant dans les ménages selon la gravité, la nature et les causes sous-jacentes des incapacités dont elles sont atteintes. L'analyse portera entre autres sur les frais supplémentaires, la mobilité et les sources de l'aide reçue pour certaines activités. De plus, une section portant sur les enfants ayant une incapacité vivant dans les établissements comprendra une analyse selon le sexe, l'âge et la région géographique.

## **Loisirs et habitudes de vie des personnes ayant une incapacité au Canada**

Ce rapport analysera les loisirs et les habitudes de vie des personnes ayant une incapacité et vivant dans un ménage et il soulignera certains aspects de la fréquence de leur participation à des activités telles que les visites à des amis, les discussions au téléphone, le magasinage, etc., de même que les obstacles qui entravent l'exercice de ces activités. On y examinera aussi les services de soutien que reçoivent ces personnes ou dont elles ont besoin ou les deux dans la conduite de leurs activités quotidiennes.

## **Canadiens déficients auditifs**

Ce rapport analysera les données de l'ESLA portant sur les Canadiens déficients auditifs vivant dans un ménage. On y traitera de la gravité et de la cause de la déficience auditive selon les variables de l'âge au début de l'incapacité et du sexe. Y seront également analysés l'utilisation d'appareils spéciaux ainsi que le nombre d'autres incapacités et leur nature. Une comparaison y sera faite entre la population déficiente auditive et la population non déficiente auditive sous l'angle de variables telles que l'état matrimonial, la structure familiale, la scolarité, l'emploi et le revenu.



**BON DE COMMANDE**

Postez à:  
 Vente des publications  
 Statistique Canada  
 Ottawa (Ontario), K1A 0T6

Télécopieur: (613) 951-1584

(Caractères d'imprimerie s.v.p.)

Organisme \_\_\_\_\_  
 Service \_\_\_\_\_  
 a/s de \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Numéro de référence du client \_\_\_\_\_

**MODE DE PAIEMENT**

Numéro de la commande (inclure s.v.p.) \_\_\_\_\_

Paiement inclus \_\_\_\_\_ \$

Portez à mon compte:  
 MASTERCARD  VISA  Statistique Canada

N° de compte \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_

Facturez-moi plus tard (max. 500 \$)

Signature \_\_\_\_\_

N° au catalogue	Titre	Édition	Quantité	Prix	Total

*Le chèque ou mandat-poste doit être fait à l'ordre du Receveur général du Canada - Publications.  
 Les clients canadiens paient en dollars canadiens; les clients à l'étranger paient en \$ US, tirés sur une banque américaine.*

**PF  
03077**

Pour un service plus rapide, composez

**1-800-267-6677**

Comptes MasterCard et Visa

English on reverse

**ORDER FORM**

Mail to:  
 Publication Sales  
 Statistics Canada  
 Ottawa, Ontario, K1A 0T6

Fax (613) 951-1584

(Please print)

Company \_\_\_\_\_  
 Department \_\_\_\_\_  
 Attention \_\_\_\_\_ Title \_\_\_\_\_  
 Address \_\_\_\_\_  
 City \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Country \_\_\_\_\_  
 Postal Code \_\_\_\_\_ Tel. \_\_\_\_\_

Client Reference Number \_\_\_\_\_

**METHOD OF PAYMENT**

Purchase Order Number (please enclose) \_\_\_\_\_

Payment enclosed \_\_\_\_\_ \$

Charge to my:  
 MASTERCARD  VISA  Statistics Canada

Account Number \_\_\_\_\_

Expiry Date \_\_\_\_\_

Bill me later (Max. \$500)

Signature \_\_\_\_\_

Catalogue No.	Titre	Issue	Quantity	Price	Total

*Cheque or money order should be made payable to the Receiver General for Canada/Publications.  
 Canadian clients pay in Canadian funds. Foreign clients pay in US \$, drawn on a US bank.*

**PF  
03077**

For faster service

**1-800-267-6677**

MasterCard and Visa accounts

Français au verso

